

RAPPORT ANNUEL

Société Fédérale de Participations et d'Investissement

Société Anonyme d'Intérêt Public

Exercice 2007

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
ACTIONNAIRES DU 4 JUIN 2008**

**Comptes annuels et Rapport de gestion
exercice 2007
(1^{er} janvier 2007 - 31 décembre 2007)**

**Siège social et administratif :
Avenue Louise 54, 1050 Bruxelles
Registre du Commerce Bruxelles N° 584.185
N° national : 253.445.063**

Tél.: 02/548 52 11 Fax : 02/548 52 30/31 Web : www.sfpi-fpim.be

SOMMAIRE

Mot du président	p. 2
Composition des organes d'administration et de contrôle	p. 5
I. Rapport de gestion de la société	p. 6
Rapport financier	p. 7
Aperçu résumé de l'exercice	p. 10
Événements après la clôture de l'exercice	p. 13
Perspectives	p. 14
Portefeuille	p. 15
Gestion des risques	p. 18
Rapport des administrateurs indépendants	p. 20
Corporate governance	p. 22
Comptes annuels statutaires	p. 29
Comptes annuels consolidés	p. 34
II. Rapports des sociétés en portefeuille	p. 49

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement est née de la fusion par absorption de la Société Fédérale de Participations par la Société Fédérale d'Investissement. L'objet social de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, ainsi que les nouvelles règles d'administration qui ont été introduites à l'occasion de la fusion, sont ceux définis dans la loi du 2 avril 1962.

Le but de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement selon cette loi est triple :

- dans l'intérêt de l'économie belge, et en tenant compte de la politique industrielle de l'État, favoriser la création, la réorganisation et l'extension de sociétés privées ;
- promouvoir l'initiative publique économique ;
- contribuer à l'exécution de la politique économique de l'État.

En outre, en vertu de la loi du 26 août 2006, qui est la base juridique de la fusion des deux sociétés, la Société Fédérale de Participations et d'Investissement est également tenue de fournir des avis au gouvernement dans toute matière qui relève de sa compétence, sur les projets potentiels relatifs à la création de personnes morales, à la réforme et à la participation dans celles-ci par l'État, par une entreprise publique fédérale ou par un organisme public fédéral.

L'exposé des motifs de la loi du 26 août 2006 précise que l'entité fusionnée poursuivra les objectifs de la Société Fédérale d'Investissement et de la Société Fédérale de Participations, tant les missions déléguées que les opérations sur fonds propres. Les principaux motifs qui ont conduit à la fusion et à la création d'une société unique de participations et d'investissement résidaient dans la nécessité de réorganiser les instruments de participation de l'État, de même que de renforcer et de promouvoir la cohérence de la gestion des participations et investissements publics.

L'ensemble de ces dispositions légales et explicatives forme les directives légales concernant la Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

Le rapport annuel sur l'exercice 2006 a examiné plus en détail le contexte général dans lequel la SFPI s'inscrit en matière de politique de participations et d'investissement. Il renvoyait aux directives de l'OCDE, relatives aux règles de gouvernance d'entreprises concernant les entreprises publiques et particulièrement aux rôles respectifs des entreprises publiques et des pouvoirs publics en tant qu'actionnaires.

En ce qui concerne la SFPI, il a été préconisé que, si l'on se base sur la théorie selon laquelle toutes les participations étatiques devraient en principe pouvoir être transférées à la SFPI et, de cette manière, gérées de façon centralisée, un cadre de travail pragmatique peut être créé entre l'État et la société holding. Ce faisant, il convient à chaque fois de bien faire la distinction entre les activités sur fonds propres et celles qui sont exécutées à la demande et pour le compte de l'État. En effet, l'État a parfois intérêt à investir dans des projets qui, bien qu'ils ne rencontrent pas entièrement les critères économiques, n'en apportent pas moins une plus-value sociale non négligeable. Dans de tels cas, la loi prévoit que la SFPI exerce ces activités pour le compte de l'État.

D'autre part, pour les investissements à son propre compte, la SFPI devrait pouvoir jouer activement et pleinement son rôle de société holding, ou encore son rôle de société d'investissement, ainsi qu'assurer sa représentation au conseil d'administration des entreprises dans lesquelles elle détient des participations.

La SFPI a l'obligation de s'impliquer activement dans la gestion de ses participations. Ce principe est d'ailleurs ancré dans la loi de 1962. Même lorsqu'il s'agit de participations qui ont été prises à la demande de l'État, la SFPI est tenue de s'y conformer. Cette gestion sera développée avec les autorités.

En ce qui concerne les choix des investissements, le conseil d'administration, comme indiqué précédemment dans le rapport annuel de 2006, a proposé un certain nombre de secteurs à cibler en premier lieu. Il s'agit de secteurs économiques tels que l'immobilier, le vieillissement de la population, les fonds d'investissements internationaux, l'aviation et les aéroports, ainsi que les secteurs horizontaux de l'innovation et du développement durable.

La stratégie générale de la SFPI peut être résumée comme suit :

- la gestion centralisée des participations étatiques ;
- la mise en place d'une politique active dans les secteurs précités ;
- la collaboration aux projets proposés par l'État;
- et d'une façon générale, la mise en place d'une politique d'investissement basée sur le retour financier et la plus-value sociétale.

Dans le courant de l'exercice écoulé, la première partie de la stratégie générale, à savoir la gestion centralisée, a été réalisée par l'apport de l'Etat des participations suivantes : China Belgium Direct Equity Investment Fund, Sopima, Arcelor Rodange, The Brussels Airport Company et Fedimmo.

En ce qui concerne la politique active des investissements, le conseil d'administration, en collaboration avec un bureau de conseil externe, a rédigé un nombre de critères relatifs à la plus-value sociétale des dossiers d'investissement de la SFPI. Entre-temps, la SFPI a, dans le courant de 2007, analysé 8 dossiers d'investissements, dont 3 sont encore à l'étude, 4 ont été rejetés et 1 dossier a été réalisé. Il s'agit d'un investissement de EUR 4 millions, partiellement en capital et en prêt convertible, dans la société "Zilver Avenue Participatiemaatschappij", qui se situe dans les secteurs prioritaires "vieillissement de la population" et "immobilier".

Le troisième axe des objectifs généraux de la SFPI, à savoir la collaboration aux projets pour l'Etat, était placé dans l'exercice écoulé sous le signe de l'opération "Valorimmo". Dans cette opération, la SFPI devait caréner et suivre le processus d'une vente de bâtiments, à la façon de l'opération "Fedimmo" qui fût clôturée avec succès (voir le Rapport annuel précédent). La décision définitive du conseil des ministres pour entamer cette opération, n'a pas encore été prise.

*

La SFPI, en tant que société de participations et d'investissement, continuera à mettre en place une politique cohérente afin de s'aligner sur le législateur qui voulait, par la fusion des deux sociétés, donner un nouvel élan à l'unique holding public fédéral.

Il incombe au conseil d'administration de la SFPI, en partenariat avec la direction, d'y donner suite et d'affiner, concrétiser et optimiser la situation actuelle.

Dans les premiers mois de 2008, une charte d'investissement a déjà été rédigée, harmonisant la procédure d'analyse et de suivi, et stipulant les critères d'évaluation en matière de rentabilité, de plus-value sociétale et de règles de gouvernance d'entreprises. Dans les mois à venir, encore deux chartes sont à l'ordre du jour, l'un relatif au rôle de la société holding et l'autre relatif à l'approche et le suivi des missions déléguées. De cette façon la SFPI sera armée encore d'avantage dans l'accomplissement optimal de ses missions.

COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE

Conseil d'Administration

Président	Baron Tollet
Vice-Présidents	Olivier Henin Jan Verschooten
Administrateur délégué	Koenraad Van Loo
Administrateurs	Jean Courtin Hans D'Hondt Koenraad Dom Philippe Lallemand Ilse Van de Mierop Rudi Vander Vennet Isabelle Vienne Jeanine Windey
Secrétaire du Conseil	Johan De Ketelbutter
Commissaire du Gouvernement	Bruno Guiot
Commissaire	SCRL Mazars Reviseurs d'Entreprises Représenté par Anton Nuttens

I. RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE

1. Évolution de la société en 2007

L'année 2007 a été positive pour la SFPI.

D'une part, différentes augmentations de capital ont eu pour conséquence de porter le capital social de 817.524.563,33 euros au 31 décembre 2006 à 1.434.611 969,61 euros au 31 décembre 2007. C'est surtout la contribution de l'État, du fait de sa participation dans « The Brussels Airport Company », qui a été déterminante à cet égard.

D'autre part, la société a été en mesure d'améliorer sensiblement sa situation de trésorerie. Celle-ci s'élevait à 331.123.183,50 euros au 31 décembre 2006, alors qu'à la fin de 2007, elle atteignait 541.584.502,83 euros. Cette augmentation a été alimentée, entre autres, par la vente de 5% des actions de la Brussels Airport Holding, et par des remboursements du prêt octroyé à la société précitée dans le cadre de sa restructuration financière. À cela vient s'ajouter le très faible niveau du risque d'endettement. Dans la gestion de sa trésorerie, la SFPI agit en « bon père de famille », et n'utilise à l'heure actuelle que des instruments à taux fixe.

Grâce à cette situation solide, la SFPI est en mesure de continuer d'assumer sa fonction de holding d'État, et elle peut œuvrer avec confiance à la concrétisation de sa stratégie d'investissement, redéfinie en 2007, dans les secteurs prioritaires. En 2007, le premier investissement dit « autonome » a déjà été effectué - à hauteur de 4 millions d'euros - dans la société de participation « Zilver Avenue » (habitations pour personnes âgées).

2. Les résultats

Les résultats de la société ont également été positifs en 2007, avec, pour l'exercice comptable, un bénéfice restant encore à affecter et égal à 66,3 millions d'euros, contre 87,6 millions en 2006 (soit - 21,3 millions).

La diminution des bénéfices par rapport à l'exercice précédent se situe dans un contexte de baisse des recettes de 30,8 millions d'euros d'une part, et, de l'autre, d'une diminution des coûts à hauteur de 9,5 millions d'euros.

La diminution des recettes comparée à l'année 2006 est principalement due à l'importante reprise en cette année de réduction de valeur sur La Poste pour un montant de 84,4 millions d'euros, la reprise en 2007 n'étant que de 15,7 millions d'euros.

D'autre part, on constate une augmentation des recettes provenant des actifs financiers et des actifs circulants.

Nous exposons ci-après la répartition des principaux postes.

Les recettes de la société, à hauteur de 72,0 millions d'euros (c'est-à-dire - 30,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), se composent:

- o des recettes financières, pour un montant de 42,1 millions d'euros (contre 18,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit + 23,9 millions d'euros), à savoir:

- des recettes provenant des actifs fixes, pour un montant de 18,2 millions d'euros (+ 11,2 millions d'euros par rapport à l'année dernière);
- des recettes provenant des actifs circulants, pour un montant de 23,9 millions d'euros (+ 12,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), à savoir:
 - les recettes provenant de placements (16,1 millions d'euros)
 - les recettes provenant de créances (7,8 millions d'euros), essentiellement issues du prêt octroyé à la Loterie nationale.
- de recettes exceptionnelles à hauteur de 29,8 millions d'euros (- 54,6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent) concernant des reprises sur provisions pour dépréciation portées en compte à La Poste (15,7 millions d'euros) et à Zephyr-Fin (0,8 million d'euros), et de la plus-value réalisée lors de la cession de 5% des actions de la Brussels Airport Holding (13,3 millions d'euros). La reprise sur provisions pour dépréciation portée en compte à La Poste est la conséquence de l'évolution également favorable de la situation financière de La Poste. En ce qui concerne Zephyr-Fin, la reprise a été portée en compte suivant l'évolution des moyens propres après le recouvrement effectif d'une créance partiellement amortie de Zephyr-Fin.
- d'autres recettes de l'entreprise à hauteur de 0,1 million d'euros, provenant de la récupération de dépenses (- 0,1 million d'euros par rapport à l'exercice précédent).

Les dépenses, pour un montant total de 5,7 millions d'euros (- 9,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), se répartissent essentiellement comme suit :

- les dépenses d'entreprise à hauteur de 3,3 millions d'euros (- 3,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent), qui comprennent:
 - les frais afférents à différents biens et services (2,8 millions d'euros)
 - la rémunération des salariés et les charges sociales (0,8 million d'euros)
 - la reprise de provisions pour risques et charges (- 0,3 million d'euros)
- les charges financières à hauteur de 1,1 million d'euros, résultant principalement d'intérêts sur le compte courant de l'État.
- les dépenses exceptionnelles à hauteur de 1,3 million d'euros, relatives à la dépréciation concernant la participation détenue dans la filiale Palais des Congrès.

La réduction des coûts s'est surtout effectuée au niveau des biens et des services, ce qui est lié à un certain nombre d'opérations importantes réalisées avec le soutien de conseillers externes en 2007.

3. Affectation du résultat

Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2008 de reporter les bénéfices de l'exercice comptable, à savoir 66 291 713,00 euros, dans le but d'apurer partiellement la perte reportée de 91 572 802,03 euros.

En conséquence de quoi, la perte reportée s'élève encore à 25 281 089,03 euros.

En vertu de l'article 96.6° du Code des sociétés, le Conseil d'administration décide qu'étant donné le niveau de ses actifs ainsi que des liquidités, il n'y a pas lieu de déroger aux règles comptables de continuité.

La Société fédérale de Participations et d'Investissement a clôturé son premier exercice complet en tant que nouvelle entité après la fusion entre la Société Fédérale de Participations et la Société fédérale d'investissement, fusion qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2006.

Le premier exercice complet de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement en tant que nouvelle entité se caractérise par la définition des lignes de force stratégiques, par la cession, au moyen d'augmentations de capital, d'actifs de l'État à la SFPI, ainsi que par le premier investissement dans le cadre de sa politique proactive.

Immobilier

Le projet « Fedimmo » a été la première opération intervenue après la fusion. En effet, l'État avait sollicité la SFPI de la mener à bien avant que ne se termine l'exercice 2006. L'opération consistait en une cession d'un ensemble de bâtiments de l'Etat et de la Sopima à une société à mettre sur pied, « Fedimmo », et en une cession de 90 % des parts de cette société à une société immobilière. Le 30 janvier 2007, l'Etat a apporté les actions qu'il lui restait de cette société à la SFPI, pour une valeur de 46,9 millions d'euros. La SFPI détient ainsi une participation de 7,34 % dans Fedimmo.

Grâce à l'apport de l'Etat à l'occasion de l'augmentation de capital de plusieurs actions de la Sopima, une société immobilière spécialisée dans la rénovation de bâtiments publics, la participation de la SFPI dans cette société passe de 1,7 % à 25,1 %. Le reste est aux mains de l'Etat.

Aviation-Aéroports

Le gouvernement a sollicité l'assistance de la SFPI pour la restructuration financière de The Brussels Airport Company. En vertu d'un protocole signé entre l'Etat et la SFPI, cette dernière a repris la participation de l'État dans la société et a négocié la restructuration financière avec le partenaire privé. Cette participation, s'élevant à 30 % du capital de The Brussels Airport Company, a été apportée à la SFPI le 6 juin 2007 à l'occasion d'une augmentation de capital.

Ensuite, la structure de l'actionariat a été réorganisée dans le sens où toutes les actions émises par The Brussels Airport Company ont été transférées dans une société holding, à savoir « Brussels Airport Holding ». Celle-ci gère les actions de la société d'exploitation et prend en charge son financement.

En concertation avec les pouvoirs publics, l'actionnaire privé, Macquarie Airport Brussels, a racheté 5 % des actions de la SFPI.

Investissements internationaux

La SFPI, qui était déjà impliquée dans la gestion de la participation de l'État dans le China Belgium Direct Equity Investment Fund, est devenue, le 13 septembre 2007 à l'occasion d'une augmentation de capital, propriétaire de cette participation qui représente 8,5 % du

capital. Cette société de droit chinois, ayant son siège à Pékin est un fonds d'investissement qui aide des entreprises, belges également, à développer leurs activités en Chine.

En plus, et en vertu du mandat qu'elle a reçu du gouvernement le 27 avril 2007, la SFPI est chargée de prendre toutes les mesures préliminaires en vue de la création, en collaboration avec les autorités chinoises, d'une deuxième société d'investissement en Belgique. Cette société aura pour objet d'attirer les investisseurs chinois en Belgique et, partant, en Europe. Elle forme en quelque sorte une « activité miroir » avec le « China Belgium Direct Equity Investment Fund » et est provisoirement appelée « Fonds miroir ».

Pendant les discussions, toujours en cours, les autorités chinoises sont représentées par la China Investment Corporation (CIC), un groupe d'investissement du gouvernement chinois qui est chargé d'investir dans des sociétés étrangères.

Développement durable

Fedesco est une entreprise publique qui, en sa qualité de promotrice, intervient dans l'exécution d'investissements pour la réalisation d'économies d'énergie. La société en est encore dans sa phase de lancement. En application de l'article 633 du Code des sociétés, l'unique actionnaire, la SFPI, a souscrit à la demande et pour le compte de l'Etat à une augmentation de capital de Fedesco, et ce pour un montant de 5 millions d'euros, dont 2,5 millions d'euros ont été libérés.

Vieillesse de la population

Dans le cadre de sa politique proactive en matière de vieillissement de la population, la SFPI a entrepris sa première initiative, laquelle se monte à EUR 4 millions au total. Le projet « Zilveravenue » a pour but de mettre à disposition des résidences-services adaptées aux besoins des seniors sur ce segment du marché du logement qui, au vu du vieillissement de la population, n'est pas encore suffisamment développé. De même, le caractère innovant de ce financement concourt à la réussite importante du projet. Cette plus-value sociale, conjuguée à un rendement conforme au marché, a eu la conséquence suivante : la SFPI a pris une participation de 25 % dans la « Zilveravenue Participatiemaatschappij » et a souscrit un emprunt obligataire convertible. Cette société de participations gère les participations dans diverses sociétés qui sont toutes responsables de la gestion opérationnelle d'un complexe d'appartements.

Autres opérations

- Avant la fusion, la Société fédérale d'Investissement gérait déjà par convention la participation de l'Etat dans Arcelor Rodange, une entreprise sidérurgique ayant son siège social au Grand-duché de Luxembourg. L'Etat a cédé ces titres, qui représentent 9,2 % des droits de vote, à la SFPI à l'occasion d'une augmentation de capital qui s'est déroulée le 15 juin 2007.

- Conformément à un protocole conclu avec l'Etat, les actions privilégiées restantes qui avaient été émises par la SNCB-Holding ont été transférées à la SFPI, et ce le 25 avril 2007. Le même jour, la SFPI a cédé ces titres pour une valeur identique à la « Financière Rue de France », filiale à 100 % de la SNCB-Holding. Il a été convenu avec la SNCB-Holding que la SFPI financera les projets d'investissement de la SNCB pour un montant de EUR 4,5 millions.

- La liquidation de la Société nationale pour la restructuration des secteurs nationaux (SNSN) s'est achevée le 15 juin 2007. La participation de 100 % dans cette société était gérée par la SFPI en mission et pour le compte de l'Etat. Le solde de la liquidation a été transmis à l'État.

- Le capital du Fonds de l'économie sociale et durable, une SCRL à finalité sociale qui est gérée pour le compte de l'Etat, est majoré chaque année en vue de la réalisation des objectifs du Fonds, et ce conformément au contrat de gestion conclu entre la société et l'État. En tant que premier actionnaire et aux fins de l'exécution d'une mission déléguée pour le compte de l'État, la SFPI a souscrit le 12 septembre 2007 à une augmentation de capital de cette société pour une valeur de 1 176 000 euros, le portant ainsi à 7 095 000 euros.

- Le contrat de prêt de 2005 d'un montant de EUR 750.000 qui avait été signé entre la SFPI et le Palais des Beaux-Arts, dans lequel la SFPI détient une participation à hauteur de 27 % du capital, mais qui n'avait pas été repris, a été reconduit en octobre 2007.

*

Suit un aperçu de l'évolution du capital social de la SFPI à la suite des divers apports de l'État au cours de l'exercice écoulé.

(en EUR)

Date de l'augmentation	Augmentation de capital	Capital total
30/01/2007	46.959.864,60	864.484.427,93
25/04/2007	4.526.953,20	869.011.381,13
06/06/2007	479.999.988,00	1.349.011.369,13
15/06/2007	77.539.949,84	1.426.551.318,97
13/09/2007	8.060.650,64	1.434.611.969,61
Total	617.087.406,28	

EVENEMENTS ULTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En vertu du mandat donné par le gouvernement à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement portant sur les « Fonds Miroir », un protocole a été conclu : l'Etat s'y engage à apporter la somme de EUR 8,5 millions en espèces à la SFPI afin de participer à la création de ce deuxième fonds d'investissement. L'augmentation du capital a eu lieu le 28 avril 2008.

1. Cadre d'investissement

D'un point de vue général, la SFPI souhaite soutenir ses actions d'investissement grâce à un certain nombre de règlements d'ordre intérieur (chartes) en vue de définir le rôle de la société et les modalités de ses actions dans les divers volets de ses activités. Il est question des actions que la SFPI souhaite entreprendre pour les investissements réalisés de sa propre initiative, de son rôle de holding public dans le cadre de la gestion centralisée des participations de l'Etat, de son rôle d'exécutante de mandats pour le compte de l'Etat et, enfin, de sa nouvelle mission de conseillère de l'Etat pour ses questions. Ces règlements seront de nature à guider les organes de gestion et de direction lors des investissements potentiels et des opérations financières en général. Un tel guide renforcera encore les processus décisionnels de la SFPI.

2. Plan de participation

Dans l'exécution du mandat légal que la SFPI a obtenu lors de la fusion, elle va procéder, maintenant que le cadre d'action est en grande partie réalisé, à une meilleure structuration de ses participations. Ceci devrait lui permettre d'assurer un meilleur suivi de ses filiales ainsi que de ses participations et, si nécessaire, de peaufiner les accords avec l'Etat dans le cadre de la gestion centralisée des participations de l'Etat.

3. Nouvelles opérations

Dans le cadre d'une décision de principe de la Société Fédérale d'Investissement, prise à l'initiative du gouvernement et datant de 2003, en vue d'une participation dans le secteur de l'industrie aérienne et aérospatiale, la SFPI procèdera bientôt à une participation à la SA ASCO.

De plus, conformément au protocole conclu avec l'Etat et suite à l'augmentation du capital de la société réalisée à cet effet, on peut s'attendre à ce que les négociations menées actuellement par la SFPI avec son partenaire chinois, *China Investment Corporation*, aboutissent, d'ici la fin de l'année 2008, à la création du « Fonds Miroir ».

PORTFEUILLE

SOCIETES	ACTIONNAIRES	%	NBRE ACTIONS		VALEUR EN NOS LIVRES EN €	Clôturé au	Capitaux	Résultat net
				TOTAL			propres	En 000 €
							En 000 €	En 000 €
CREDIBE	SFPI-FPIM	100,00	74.189		815.710	31/12/2007	59.735	3.054
				74.189				
PALAIS DES CONGRES	SFPI-FPIM	100,00	75.000		75.000.000	31/12/2007	19.599	-1.344
					-52.500.000			
				75.000	19.600.000			
ZEPHYR-FIN	SFPI-FPIM	100,00	1.414.736		157.541.096	31/12/2007	1.826	796
					-155.716.096			
				1.414.736	1.825.000			
CERTI-FED	SFPI-FPIM	99,86	724		72.400			
	ZEPHYR-FIN	0,14	1					
				725				
SBI	SFPI-FPIM	57,32	7.623		11.886.222	31/12/2007	32.768	553
	FORTIS BANQUE	19,511	2595					
	ING BELGIQUE	6,77	900					
	BANQUE NATIONALE	6,02	801					
	AUTRES	10,38	1.381					
				13.300				
IDOC	SFPI-FPIM	53,03	5.833		2.471.409	30/09/2007	2.989	-190
	AGFA GEVAERT	33,33	3.667		-1.032.964			
	SOFINIM	13,64	1.500		1.438.445			
				11.000				
PALAIS DES BEAUX ARTS	SFPI-FPIM	27,03	6.481		5.000.000	31/12/2007	17.998	-48
	ETAT	72,97	17.500					
				23.981				
LA POSTE	SFPI-FPIM	25,87	106.020		347.901.484	31/12/2007	987.255	107.785
	ETAT	24,13	98.900		-92.498.484			
	POST INVEST EUROP	50,00	204.918		255.403.000			
				409.838				
SOPIMA	SFPI-FPIM	25,09	425		70.688.869	30/06/2007	294.575	96.780
	ETAT BELGE	74,79	1.267					
	REGIE DES BATIMENTS	0,12	2					
				1.694				
BRUSSELS AIRPORT HOLDING	SFPI	25,00	363.156	0	160.022.573			
	MACQUARIE	75,00	1.089.465					
				1.452.621				
ZILVER AVENUE	SFPI	25,00	166.668		333.336			
	ZILVER AVENUE HOLDING	67,45	449.690					
	AUTRES	7,55	50.310					
				666.668				
LOTERIE NATIONALE	SFPI-FPIM	21,28	16.760		98.000.000	31/12/2007	184.146	53.800
	ETAT	78,72	62.000					
				78.760				
SONACA	SFPI-FPIM	10,32	859.307		16.709.982	31/12/2007	95.376	863
	WESPAVIA	88,62	7.382.068		-7.436.982			
	FN INTERNATIONAL	0,14	11.415		9.273.000			
	TECHSPACE AERO	0,77	64.407					
	SABCA	0,15	12.682					
				8.329.879				
ARCELOR	SFPI	9,23	650.000		8.988.852	31/12/2007	97.041	174
	ARCELOR MITTAL	78,63	5.538.097					
	SNCI LUXEMBOURG	5,96	419.840					

	GRUPE BRUX.LAMBERT	2,84	200.000					
	AUTRES	3,34	234.903					
				7.042.840				
CHINA BELGIUM DIRECT EQUITY INVESTMENT FUND (Chine)	SFPI	8,50			8.060.651	31/12/2007	93.146	2.180
	ETAT CHINE	8,50						
	FORTIS	10,00						
	HAITONG SECURITIES	10,00						
	AUTRES	63,00						
FEDIMMO	SFPI-FPIM	7,34	721.156		46.966.015	30/09/2007	642.360	9.870
	BEFIMMO	90,00	8.838.145					
	SOPIMA	2,65	260.860					
		99,99		9.820.161				
MAISON DE LA RADIO FLAGEY	SFPI-FPIM	6,98	6.000		1.740.310	31/12/2007	19.752	-951
	EIKELENBERG	5,35	4.600					
	DE WILG	4,65	4.000					
	SRIB-GIMB	4,65	4.000					
	AUTRES	78,37	67.400		-278.310			
				86.000	1.462.000			
TECHSPACE AERO	SFPI-FPIM	1,63	124.008		4.753.383	31/12/2007	196.710	20.422
	SNECMA	51,00	3.883.590					
	REGION WALLONNE	28,37	2.160.457					
	PRATT & WITHNEY	19,00	1.446.827					
				7.614.882				
FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE	SFPI-FPIM	0,01	1		1.000	31/12/2007	4.618	68
	ETAT (SFPI)	99,97	7.193					
	FONDS DE PARTICIPATION	0,01	1					
				7.195				
FONDS STARTER	SFPI-FPIM	0,15	2		200	31/12/2007	128	3
	FONDS DE PARTICIPATION	99,85	1.298					
				1.300				
TOTAL					704.590.656			
*ARCELOR								
450.000 actions ordinaires	150.000 actions privilégiées ADV		50.000 actions privilégiées SDV				230.300 parts bénéficiaires	
Pour compte de l'Etat								
SOCIETES	ACTIONNAIRES	%	NBRE ACTIONS		VALORI SATION EN €		Capitaux propres	Résultat net
				TOTAL		Clôturé au	En 000 €	En 000 €
FEDESCO	SFPI-FPIM	100,00	6.500		6.500.000	31/12/2007	3.189	-252
					-2.500.000			
				6.500	4.000.000			
FONDS DE REDUCTION DU COUT GLOBAL DE L'ENERGIE	SFPI-FPIM	100,00	2.500		2.500.000	31/12/2007	2.640	135
				2.500				
FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE	SFPI-FPIM	99,97	7.193		7.193.000	31/12/2007	4.618	68
	SFPI (compte propre)	0,01	1					
	FONDS DE PARTICIPATION	0,01	1					
				7.195				

A.S.T.R.I.D	SFPI-FPIM	61,00	3.538		87.704.729	31/12/2007	120.899	-2.023
	HOLDING COMMUNAL	39,00	2.262					
				5.800				
BELFIN (en liquidation)	SFPI-FPIM	26,09	106.867		2.344.914	31/12/2007	796	8
	ETAT	36,63	150.000					
	AUTRES	37,28	152.667					
				409.534				
SPOT IMAGE (France)	SFPI-FPIM	0,55	778		36.566	31/12/2007	45.320	15.516
	C.N.E.S	41,03	57.831					
	ASTRIUM SAS	40,03	56.419					
	TELESPAZIO	7,67	10.810					
	AUTRES	10,71	15.093					
				140.931				
TOTAL					103.779.209			

Ci-après on résume les principaux risques auxquels la société est exposée sur la base de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

Missions déléguées

Toutes les opérations réalisées par la société en mission et pour le compte de l'État – c'est-à-dire les missions dites déléguées – sont comptabilisées hors bilan. La société ne court donc aucun risque pour ce genre d'opération étant donné que les conséquences financières incombent à l'État.

Créance sur SN Airholding

Le 8 février 2002, la SFI, le prédécesseur en droit de la SFPI, a conclu un contrat de prêt avec SN Airholding pour un montant de EUR 125 millions. Fin 2003, une réduction de valeur forfaitaire de l'ordre de 14,2 millions d'euros a été enregistrée. En janvier 2005, le contrat de prêt a été amendé, entre autres concernant la durée et le taux d'intérêt applicable. Ce taux n'est pris en compte que si certaines conditions relatives aux résultats de SN Airholding et au « redressement économique » de DAT, filiale de SN Airholding, sont réunies.

En ce qui concerne le risque de concentration, nous faisons remarquer que la SFPI a prêté un montant substantiel à une contrepartie.

Pour l'instant, conformément aux dispositions du contrat de prêt, aucun amortissement n'a encore été enregistré. Il est prévu qu'une première somme de EUR 62,5 millions devienne exigible au plus tard le 31 décembre 2015, tandis que le solde pourra être réclamé à compter du 31 décembre 2020 au plus tard. Ces délais peuvent être raccourcis si, avant ces dates, plus de 50 % des actions de SN Airholding étaient cédées en une seule fois à une autre partie ou si toutes les actions (ou le solde pour autant qu'au moins 50 % des actions aient déjà été cédées) étaient cédées en une seule fois, autrement dit dans le cas d'une reprise de SN Airholding.

Le Conseil d'administration ne dispose pour l'instant d'aucune information particulière concernant l'exigibilité du prêt aux dates prévues. Ainsi, au vu des derniers comptes annuels de SN Airholding, la société est bénéficiaire et affiche une solvabilité acceptable. Compte tenu du risque de concentration susmentionné et en l'absence d'autres éléments objectifs, le Conseil a décidé, pour l'établissement des comptes annuels, de ne pas réévaluer la créance dans la comptabilité de la SFPI et, par prudence, de conserver la réduction de valeur forfaitaire constituée par le passé.

Placements d'argent

En ce qui concerne les placements d'argent, on peut avancer que la société n'a conclu aucun instrument financier exposé à des risques d'intérêt particuliers. En outre, les contreparties de ce placement sont soit l'État, soit des organismes financiers de premier niveau.

La société n'a aucune dette financière.

Autres actifs

Pour le reste, les risques se situent au niveau des participations. Il a été tenu compte de tous les éléments pertinents à disposition à la date du présent rapport pour l'établissement des éventuelles corrections de valeurs, lesquelles sont mentionnées dans le « Rapport financier » de la société.

Actions judiciaires à l'encontre de SAirGroup

Au cours de l'exercice écoulé, la SFPI a poursuivi les actions intentées contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe.

D'une part, la SFPI a poursuivi, avec Zephyr-Fin et l'Etat belge, l'action intentée à Bruxelles contre SAirGroup, SAirLines, ainsi que Swissair International Finance III (« SIF III »), en vue d'obtenir notamment la condamnation de SAirGroup et SAirLines à réparer le dommage causé par leurs fautes et l'extinction de la créance issue du prêt que SAirGroup a accordé à la SFI en 1995. Cette affaire est pendante devant la cour d'appel de Bruxelles. La SFPI espère que l'affaire puisse être rapidement plaidée.

D'autre part, la S.F.P.I. et Zephyr-Fin ont produit, dans le cadre de la liquidation de SAirGroup et SAirLines, des créances correspondant à ces demandes de dommages-intérêts mais les liquidateurs de SAirLines et de SAirGroup ne les ont pas admises. La S.F.P.I. et Zephyr-Fin ont dès lors intenté devant le tribunal de Zürich un recours en vue de faire admettre leurs créances, tout en demandant préalablement, dans le cas de SAirLines, la suspension de cette procédure de collocation jusqu'au prononcé de l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles. Le recours formé, par les liquidateurs de SAirLines, contre la décision faisant droit à la demande de suspension a été rejeté d'abord par la cour d'appel de Zürich, puis par la Cour de cassation à Zürich. Ces liquidateurs ont ensuite attaqué cette décision devant le Tribunal fédéral (juridiction suprême suisse). Cette affaire est pendante devant le Tribunal fédéral. En ce qui concerne SAirGroup, une procédure similaire de collocation est suspendue dans l'attente de la décision dans l'affaire SAirLines.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête pénale ouverte en Suisse, la S.F.P.I. a porté plainte contre les anciens administrateurs de SAirGroup et SAirLines et contre X, notamment du chef d'escroquerie et de faux renseignements. Dix-neuf anciens dirigeants ont été mis en accusation dans le cadre du premier volet de ce dossier pénal, relatif aux déclarations mensongères de certains dirigeants sur la situation financière de SAirGroup et SAirLines. Le Tribunal de Bülach les a tous acquittés. La SFPI, ainsi que l'Etat belge et Zephyr-Fin, a interjeté appel contre cette décision mais à l'encontre de M. Corti seulement pour des raisons essentiellement liées, d'une part, à l'objet de ce premier volet et, d'autre part, aux frais de la procédure. La cour d'appel ne s'est pas encore prononcée. Par ailleurs, aucune décision n'est intervenue dans le cadre du second volet.

Tous les engagements de la SFPI envers SAirGroup ont été amortis entièrement lors des exercices précédents. Il faut encore noter que le prêt que la SFPI a engagé avec SIF III était une opération pour compte de l'Etat et que par conséquent ce prêt n'a eu aucun impact sur la situation financière de la SFPI.

1. Le jury, composé conformément à l'arrêté royal du 28 septembre 2006 portant composition du jury pour la sélection des administrateurs indépendants pour la Société fédérale de Participations et d'Investissement, a proposé le 16 novembre 2006, deux candidats pour la fonction d'administrateur indépendant de la "Société fédérale de Participations et d'Investissement". L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2006 a, eu égard à la proposition formulée par ledit jury, nommé les soussignés en qualité d'administrateurs indépendants, leur mandat s'exerçant à dater de ladite assemblée générale.

Conformément à l'article 3bis, § 18 de l'Arrêté Royal du 28 septembre 2006 pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société fédérale d'Investissement et la Société fédérale de Participations, les soussignés ont établi, en leur qualité d'administrateurs indépendants, le rapport sur l'exercice de leur mandat durant l'année 2007 qui doit être intégré dans le rapport annuel de la société. Il s'agit de leur second rapport.

2. Durant la période couverte par ce rapport, la société a eu l'occasion d'examiner un certain nombre de projets d'investissements qui lui ont été soumis ou qu'elle a d'initiative suscités. Lors de leurs examens, la société a, à chaque fois, vérifié si l'investissement concerné rentrait dans le cadre de son objet social et tenait compte des objectifs et des secteurs d'actions qui sont les siens. A cet égard, la société intervient dans des secteurs considérés comme stratégiques d'un point de vue économique. Ont été retenus comme stratégiques les secteurs, du vieillissement de la population, de l'immobilier (rénovation des bâtiments publics) l'aviation et les investissements internationaux. A côté des secteurs économiques, les secteurs, dits transversaux (développement durable et innovation) ont également été retenus comme stratégiques.

Dans la gestion des dossiers impliquant une intervention de la société, les administrateurs indépendants ont pu constater que chaque projet a fait l'objet de plusieurs analyses et de discussions ouvertes. Les investisseurs sont venus présenter leurs projets et répondre aux questions qu'ils suscitaient Il s'avère que les projets qui n'ont pu être retenus, soit ne répondaient pas complètement aux critères précités soit manquaient de spécificité en sorte qu'ils ne s'inscrivaient pas ou pas suffisamment dans les missions de la société. Certes, il y a lieu de pondérer les divers intérêts et paramètres en présence, lesquels ne sont pas toujours convergents, en sorte que la décision peut être parfois délicate.

3. Les administrateurs indépendants sont d'avis que la société a évolué dans le respect de la note stratégique qui avait été soumise au conseil des ministres et approuvée par lui. Par ailleurs elle a veillé à mettre en place un cadre d'investissement de nature à améliorer son efficacité lors de la prise de décisions liées à chacune de ses missions (investissement d'initiative, holding public et mission déléguée).

4. En conclusion, ils n'ont aucune observation critique quant à la manière dont la gestion de la société a été exercée. Ils ont constaté que la société et toutes les personnes concernées ont agi de manière adaptée - conformément aux dispositions légales et statutaires – respectant les règles en matière de conflit d'intérêts lorsqu'elles existaient. Toutes les opérations et les décisions ont été prises et exécutées dans l'intérêt de la société, et de celui de son actionnaire, notamment dans l'exécution des missions que celui-ci a pu lui confier.

Bruxelles, le 3 juin 2008

Jeanine Windey, administrateur indépendant
Koenraad Dom, administrateur indépendant

Conformément à la loi du 2 avril 1962 et aux règles de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration, d'une composition équilibrée, s'appuie sur trois comités. Il prête une attention toute particulière tant aux conflits d'intérêts qu'à la transparence des rémunérations. En outre, la Société fédérale de Participations et d'Investissement attache une grande importance à la relation qu'elle entretient avec son actionnaire.

1. Les actionnaires

Toutes les actions et les droits de vote sont aux mains de l'autorité fédérale.

L'État exerce à l'égard de la SFPI deux fonctions : l'une en tant qu'actionnaire et l'autre en tant que mandant d'opérations.

1.1. L'État en tant qu'actionnaire

Le conseil d'administration a approuvé la note d'orientation stratégique de la SFPI le 12 mars 2007. Les lignes de force stratégiques de la société ont ensuite été soumises au gouvernement qui en a pris acte en Conseil des ministres le 27 avril 2007.

Comme indiqué précédemment dans le chapitre «Aperçu résumé de l'exercice », le choix stratégique consistant à effectuer une gestion centralisée des participations de l'Etat a déjà été exercé partiellement par l'apport de certains avoirs auprès de la SFPI. Des cessions importantes sont modulées dans un protocole conclu avec l'État.

1.2. L'État en tant que mandant

La loi de 1962 dispose que la troisième mission principale de la SFPI consiste à se charger de l'exécution de la politique économique de l'État. Dans ce cas, la SFPI mène les opérations à la demande et pour le compte de l'État, soi-disant les missions déléguées. Les conditions d'interventions de ce genre par la SFPI sont coulées dans un accord pour chaque projet.

Les participations suivantes sont administrées par la SFPI en mission déléguée : ASTRID, Fedesco, le Fonds de réduction du coût global de l'énergie, le Fonds de l'économie sociale et durable, Spot Image et Belfin. Au cours de l'exercice, aucune nouvelle mission n'a été confiée à la société.

2. Administration

2.1. Organisation

Le Conseil d'administration est composé de douze membres, parmi lesquels deux ont le statut d'administrateur indépendant. Contrairement aux autres membres qui ont été nommés par arrêté royal, ces administrateurs indépendants ont été désignés par l'Assemblée générale sur proposition d'un jury spécialement créé à cet effet.

Les membres du Conseil d'administration ont maximum trois mandats d'administrateur dans des sociétés commerciales. Au moins un tiers des membres possède tout au plus un mandat d'administrateur dans une société commerciale. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux mandats exercés dans des filiales et de façon plus générale dans le cadre des missions que la société confie à un administrateur. Le Conseil d'administration comprend un nombre égal de francophones et de néerlandophones.

Le président fait fonction de conseiller auprès de l'administrateur délégué et est chargé par le Conseil d'administration d'exécuter des missions particulières. Pour la gestion journalière, la société est représentée par l'administrateur délégué. Dans les autres cas, la société est représentée – sauf délibération exceptionnelle du Conseil d'administration – par le président et l'administrateur délégué ou par l'un d'entre eux et un administrateur.

Il existe trois comités dont les membres sont issus du Conseil d'administration : le comité stratégique, le comité d'audit et le comité de rémunération. Le comité d'audit et le comité de rémunération comportent tous deux un administrateur indépendant.

Les administrateurs indépendants publient une fois par an un rapport repris dans le rapport de gestion de la société.

Le commissaire du gouvernement, qui peut participer aux séances du Conseil d'administration, prend connaissance de toutes les décisions de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et, le cas échéant, de l'organe chargé de la politique quotidienne. Il peut également demander communication de toute information utile.

2.2. Le Conseil d'administration

Hormis les deux administrateurs indépendants, les membres du Conseil d'administration sont désignés par arrêté royal en fonction de la complémentarité de leurs compétences en matière d'analyse financière, d'affaires judiciaires, d'affaires économiques et d'investissements internationaux.

Le Conseil d'administration se compose comme suit :

Robert Tollet, président ; président du Conseil central de l'économie ;

Koenraad Van Loo, administrateur délégué ;

Olivier Henin, vice-président ; directeur du cabinet du vice-Premier Ministre et Ministre des Finances;

Jan Verschooten, vice-président ; commissaire-adjoint au Bureau fédéral du plan ;

Ilse Van de Mierop, administrateur ; avocate pour la société DLA Piper ;

Jean Courtin, administrateur ; administrateur de sociétés ;

Hans D'Hondt, administrateur ; directeur du cabinet du Premier Ministre ;

Philippe Lallemand, administrateur ; directeur de la société Ethias ;

Rudi Vander Vennet, administrateur ; professeur à l'université de Gand ;

Isabelle Vienne, administrateur ; senior audit manager pour Belgacom Group International Services ;

Jeanine Windey, administrateur indépendant ; avocate, associée d'Eubelius ;

Koenraad Dom, administrateur indépendant ; global risk manager à la société Nyrstar ;

2.3. Comités

Le comité stratégique est composé de quatre membres, à savoir le président et les deux vice-présidents du Conseil d'administration ainsi que l'administrateur délégué.

Le comité d'audit et le comité de rémunération se composent respectivement de trois et quatre membres dont au moins un possède le statut d'administrateur indépendant.

Le comité de rémunération rédige chaque année un rapport relatif aux rémunérations, lequel est repris dans le rapport de gestion de la société.

Les règlements internes du comité stratégique et du comité d'audit ont été approuvés par le Conseil d'administration le 29 janvier 2008. Les règlements internes du Conseil d'administration et du comité de rémunération avaient déjà été approuvés au cours de l'exercice 2006.

Les membres suivants ont été désignés au sein des comités :

Comité stratégique Robert Tollet, président
Olivier Henin
Koen Van Loo
Jan Verschooten

Comité d'audit Koenraad Dom, président
Rudi Vander Vennet
Isabelle Vienne
En outre, Monsieur Jan Verschooten est invité, en sa qualité de membre du comité stratégique, à prendre part aux réunions du comité d'audit.

Comité de
rémunérations Jeanine Windey, présidente

Jean Courtin
Hans D'Hondt
Ilse Van de Mierop

Ci-dessous le nombre de réunions tenues par le Conseil d'administration et par chacun des comités :

Conseil	13
Comité stratégique	9
Comité d'audit	5
Comité de rémunérations	2

2.4. Les rémunérations

Le président, les vice-présidents ainsi que les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité fixe, dont le montant a été établi par l'assemblée générale. La rémunération de l'administrateur délégué est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du comité de rémunération. Le comité de rémunération intervient également dans l'établissement de toute indemnité versée aux membres des organes de gestion, ainsi qu'aux membres de la direction et aux cadres de la société.

Les indemnités suivantes ont été octroyées aux membres des organes de gestion. Chaque administrateur reçoit une rémunération de 11 155 euros par an.

La rémunération du président du Conseil d'administration, en cette qualité, s'élève à 11 155 euros par an, contre 5 577,5 euros par an pour le vice-président. Le président perçoit en outre une rémunération de 219 000 euros par an.

La rémunération prévue pour la fonction d'administrateur délégué s'élève à 290 000 euros par an depuis 2006, montant qui sera ensuite majoré à chaque fois le 1^{er} novembre, de 25 000 euros pour les exercices 2007, 2008 et 2009. Les rémunérations perçues par le président et l'administrateur délégué sont alignées chaque année sur le coût de la vie.

Les membres du comité stratégique, à l'exception de l'administrateur délégué, perçoivent 1 200 euros par réunion. Les membres du comité d'audit ainsi que du comité de rémunération reçoivent 400 euros par séance, tandis que le président de chacun de ces comités se voit octroyer la somme de 600 euros à chaque réunion.

Les indemnités et rémunérations suivantes ont été versées en 2007 : (en euros)

	Rémunérations pour les fonctions exercées au sein de la société	Indemnités en tant que membre de l'organe.
Conseil d'administration		
le président	220.637	22.310
l'administrateur délégué	296.497	11.155
les vice-présidents (ensemble)		33.465
les autres membres du Conseil (ensemble)		89.240
Comité stratégique		
le président		10.800
les membres (ensemble)		21.600
Comité d'audit		
le président		3.000
les membres (ensemble)		3.600
Comité de rémunération		
le président		1.200
les membres (ensemble)		2.400

L'administrateur délégué et le président bénéficient d'une pension de retraite et de survie fixée par le Conseil d'administration. La société participe aux frais pour un montant annuel de 44.799,46 euros pour l'assurance de l'administrateur délégué et 11.662,63 euros pour l'assurance du président.

Le Conseil d'administration a demandé au président du comité d'audit de suivre les négociations entre la SFPI et l'actionnaire privé de la Brussels Airport Company. Le Conseil lui a octroyé une indemnité exceptionnelle de 2 400 euros pour cette tâche.

2.5. Rapport du comité de rémunération (art.28 des statuts)

- Pour rappel, conformément à l'article 3bis § 17 de l'arrêté royal du 28 septembre 2006, pris en exécution de l'article 8 de la loi du 26 août 2006 portant fusion de la Société Fédérale d'Investissement et la Société Fédérale de Participations, un comité de rémunération a été institué qui est composé de quatre membres parmi lesquels un administrateur indépendant.

- Le Comité de rémunération a choisi comme Président l'administrateur indépendant siégeant en son sein.

- Au cours de l'année 2007, le Comité de rémunération s'est réuni aux fins d'établir les propositions de contrats à intervenir entre la société et l'administrateur délégué et le Président. Ces conventions ont été signées.

Il s'agit des seules dispositions qui ont requis, au cours de l'exercice écoulé l'intervention du Comité.

- En conclusion, le Président, en sa qualité d'administrateur indépendant, confirme que chaque réunion du Comité a été l'occasion d'une discussion ouverte entre les membres qui s'est traduite dans les termes des projets de contrats élaborés.

- Le Comité a en projet, pour l'exercice 2008, de procéder à une analyse comparée de la situation des administrateurs dans les diverses filiales de la SFPI afin de faire d'éventuelles propositions qui iraient dans le sens d'un statut uniforme ou du moins analogue.

2.6. Règlement des conflits d'intérêt

Les règles légales de prévention de conflits d'intérêts prévues à l'article 523 du Code des sociétés s'appliquent à la Société fédérale de Participations et d'Investissement.

L'article 3 ter §2 de la Loi de 1962 prévoit, en outre, que sans préjudice de cette disposition, si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé ou susceptible de le devenir, de quelque nature qu'il soit, à un projet d'opération ou de décision relevant du conseil d'administration, il ne peut assister aux délibérations du conseil d'administration ni prendre part au vote sur le projet.

En effet, nonobstant les règles prévues pour le cumul des mandats, il peut arriver que certains administrateurs exercent des mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés. Chaque

administrateur prend les mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la Société fédérale de Participations et d'Investissement.

Il peut de même se produire qu'une opération soumise au conseil d'administration soit susceptible d'intéresser une autre société dans laquelle un administrateur a un mandat. Dans une telle hypothèse, qui peut impliquer dans certains cas un conflit de fonctions, la Société fédérale de Participations et d'Investissement a décidé d'appliquer une procédure calquée en grande partie sur celle prévue par l'article 523 du Code des sociétés en matière de conflits d'intérêts.

L'administrateur concerné signale immédiatement au Président du conseil d'administration et à l'administrateur-délégué l'existence d'une telle situation. L'administrateur-délégué veille également à identifier l'existence d'une telle situation.

Une fois le risque identifié, l'administrateur concerné et l'administrateur-délégué examinent ensemble si les procédures de « chinese walls » adoptées au sein de l'entité dont fait partie l'administrateur concerné permettent de considérer qu'il peut, sans conteste, et sous sa seule responsabilité, assister aux réunions du conseil d'administration. Au cas où de telles procédures n'auraient pas été mises en place, l'administrateur accepte de voir appliquer les règles en matière de conflit d'intérêts et de ne pas recevoir les informations afférentes à cette décision.

Le procès-verbal du conseil d'administration constate le respect de cette procédure ou explique la raison pour laquelle elle n'a pas été appliquée.

Cette procédure cesse de s'appliquer dès que le risque disparaît.

Le cas échéant, cette procédure se cumule avec l'article 523 du Code des sociétés, lorsque cette disposition est applicable. Dans ce dernier cas, l'entièreté des passages relevant du procès-verbal du conseil d'administration devra en outre être reproduite dans le rapport de gestion.

Un membre a communiqué en conseil d'administration, qu'en tant qu'administrateur de The Brussels Airport Company il pourrait y avoir un risque de conflit potentiel d'intérêts lors du traitement du dossier au sein du conseil d'administration de la SFPI et c'est la raison pour laquelle il n'a pas participé aux délibérations et décisions y relatives.

2.7. Commissaire de la société

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire de la société, qui s'est tenue le 6 juin 2007, le mandat du collège des commissaires a pris fin. Par décision de cette Assemblée et sur proposition du Conseil d'administration, la SCRL Mazars Réviseurs d'entreprises a été désignée commissaire de la société. Son représentant est M. Anton Nuttens.

L'indemnité du nouveau commissaire s'élève à EUR 12.100 (TVAC), indexés chaque année.

Au cours de l'exécution de leur mandat de l'exercice écoulé, le collège des commissaires, en fonction jusqu'au 6 juin 2007, et le nouveau commissaire ont fourni un certain nombre de services à la société en dehors de leur mandat de commissaire, et ce pour un montant de EUR

103 502 au total. Ces services avaient trait aux missions légales suite aux diverses augmentations de capital que l'État avait souscrites par la voie d'apports en nature.

COMPTES ANNUELS STATUTAIRES

Ci-après sont reprises la version abrégée des comptes annuels statutaires de la société et la portée de la déclaration du commissaire.

Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Le commissaire a établi le 28 mai 2008 une attestation sans réserve des comptes annuels statutaires.

BILAN APRES REPARTITION (en 000 €).

	Exercice	Exercice précédent
ACTIF		
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>	<u>900.609</u>	<u>426.512</u>
Immobilisations corporelles	20	11
Mobilier et matériel roulant	20	11
Immobilisations financières	900.589	426.501
Entreprises liées	35.638	36.113
Participations	35.638	36.113
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	794.689	381.934
Participations	598.721	351.934
Créances	195.968	30.000
Autres immobilisations financières	70.262	8.454
Actions et parts	70.232	8.416
Créances et cautionnements en numéraire	30	38
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>	<u>665.150</u>	<u>453.050</u>
Créances à plus d'un an	113.320	112.695
Autres créances	113.320	112.695
Créances à un an au plus	7.296	7.743
Créances commerciales	36	
Autres créances	7.260	7.743
Placements de trésorerie	541.025	325.222
Autres placements	541.025	325.222
Valeurs disponibles	560	5.901
Comptes de régularisation	2.949	1.489
TOTAL DE L'ACTIF	1.565.759	879.562

	Exercice	Exercice précédent
PASSIF		
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>1.531.205</u>	<u>847.825</u>
Capital	1.434.612	817.525
Capital souscrit	1.434.612	817.525
Primes d'émission	28.894	28.893
Réserves	92.980	92.980
Réserves légale	92.980	92.980
Bénéfice (Perte) reporté	-25.281	-91.573
<u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u>		<u>281</u>
Provisions pour risques et charges		281
Autres risques et charges		281
<u>DETTES</u>	<u>34.554</u>	<u>31.456</u>
Dettes à un an au plus	34.326	31.427
Dettes commerciales	186	4.259
Fournisseurs	186	4.259
Dettes fiscales, salariales et sociales	57	203
Impôts		103
Rémunérations	57	100
Autres dettes	34.083	26.965
Comptes de régularisation	228	29
TOTAL DU PASSIF	1.565.759	879.562

Exercice Exercice précédent

COMPTES DE RESULTATS - Charges		
Coût des ventes et des prestations	3.273	6.744
Services et biens divers	2.737	4.260
Rémunérations, charges sociales et pensions	739	2.414
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissements, sur immobilisations incorporelles et corporelles	12	9
Provisions pour risques et charges	-281	
Autres charges d'exploitation	66	61
Charges financières	1.123	9
Charges de dettes	1.120	7
Autres charges financières	3	2
Charges exceptionnelles	1.343	8.450
Réductions de valeur sur immobilisations financières	1.343	8.449
Autres charges exceptionnelles		1
Bénéfice de l'exercice	66.292	87.606
TOTAL	72.031	102.809
Bénéfice de l'exercice à affecter	66.292	87.606

	Exercice	Exercice précédent
COMPTE DE RESULTATS - Produits		
Ventes et prestations	114	171
Autres produits d'exploitation	114	171
Produits financiers	42.084	18.167
Produits des immobilisations financières	18.228	6.971
Produits des actifs circulants	23.856	11.196
Produits exceptionnels	29.833	84.449
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	16.537	84.449
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	13.296	
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		22
TOTAL	72.031	102.809

	Exercice	Exercice précédent
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	-25.281	-91.573
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	66.292	87.606
Bénéfice (Perte) reporté de l'exercice précédent	-91.573	-179.179
Bénéfice (Perte) à reporter	-25.281	-91.573

Ci-après sont reprises la version abrégée des comptes annuels consolidés de la société et la portée de la déclaration du commissaire.

Conformément à la législation sur les sociétés, les comptes annuels complets et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique.

Le commissaire a établi le 28 mai 2008 une attestation sans réserve des comptes annuels consolidés .

	Codes	Exercice (000) €	Exercice précédent (000) €
BILAN CONSOLIDE APRES REPARTITION en € 000			
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES			
I. Frais d'établissement	20/28	908.305	438.245
II. Immobilisations incorporelles	20		
	21	4	
III. Ecarts de consolidation positifs	9920		17.553
IV. Immobilisations corporelles	22/27	3.564	1.024
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	15	19
C. Mobilier et matériel roulant	24	77	64
D. Location-financement	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	3.472	941
V. Immobilisations financières		904.737	419.668
A. Entreprises mises en équivalence	9921	424.911	322.600
1. Participations	99211	394.911	292.600
2. Créances	99212	30.000	30.000
B. Autres entreprises	284/8	479.826	97.068
1. Participations, actions et parts	284	309.806	91.143
2. Créances	285/8	170.020	5.925
ACTIFS CIRCULANTS			
VI. Créances à plus d'un an	29/58	709.304	497.772
A. Créances commerciales	29	113.361	112.740
B. Autres créances	290		45
	291	113.361	112.695
VII. Stocks et commandes en cours	3		
VIII. Créances à un an au plus	40/41	13.289	12.183
A. Créances commerciales	40	1.642	1.764
B. Autres créances	41	11.647	10.419
IX. Placements de trésorerie	50/53	562.975	344.253
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53	562.975	344.253
X. Valeurs disponibles	54/58	15.396	25.958

XI. Comptes de régularisation	490/1	4.283	2.638
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	1.617.609	936.017
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	1.562.984	883.973
I. Capital	10	1.434.612	817.525
A. Capital souscrit	100	1.434.612	817.525
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11	28.893	28.894
III. Plus-value de réévaluation	12	58.920	61.829
IV. Réserves consolidées	9910	29.061	-32.316
V. Ecarts de consolidation négatifs	9911	11.498	8.041
VI. Ecarts de conversion	9912		
VII. Subsidés en capital	15		
INTERETS DE TIERS			
VIII. Intérêts de tiers	9913	15.391	15.244
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES			
	16	196	483
IX. A. Provisions pour risques et charges	160/5	196	483
1. Pensions et obligations similaires	160	11	17
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges	163/5	185	466
B. Impôts différés et latences fiscales	168		
DETTES			
	17/49	39.038	36.317
X. Dettes à plus d'un an	17	1.590	2.056
A. Dettes financières	170/4	1.588	2.054
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement	172		
4. Etablissements de crédit	173	1.433	1.765
5. Autres emprunts	174	155	289
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9	2	2
XI. Dettes à un an au plus	42/48	36.678	33.767

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	332	412
B. Dettes financières	43	905	932
1. Etablissements de crédits	430/8	905	932
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	1.086	4.989
1. Fournisseurs	440/4	1.086	4.989
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	271	467
1. Impôts	450/3	44	159
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	227	308
F. Autres dettes	47/48	34.084	26.967
XII. Comptes de régularisation	494/3	770	494
TOTAL DU PASSIF	10/49	1.617.609	936.017

	Codes	Exercice (000) €	Exercice précédent (000) €
COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE			
I. Ventes et prestations	70/74	745	2.216
A. Chiffre d'affaires	70		914
B. Variation des en-cours, produits finis,...	71		-4
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation	74	745	1.306
II. Coût des ventes et prestations	60/64	-24.751	-29.147
A. Approvisionnements et marchandises	60		352
1. Achats	600/8		137
2. Variation des stocks	609		215
B. Services et biens divers	61	5.032	6.568
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	2.219	4.266
D. Amortissements et réductions de valeur	630	48	72
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4	-6	
F. Provisions pour risques et charges	635/7	-286	179
G. Autres charges d'exploitation	640/8	192	157
H. Charges d'exploitation portées à l'actif	649		
I. Amortissements sur écarts de consolidation	9960	17.552	17.553
III. Bénéfice d'exploitation	70/64		
Perte d'exploitation	64/70	-24.006	-26.931
IV. Produits financiers	75	29.397	16.326
A. Produits des immobilisations financières	750	3.989	4.019
B. Produits des actifs circulants	751	25.340	12.201
C. Autres produits financiers	752/9	68	106
V. Charges financières	65	-1.524	-269
A. Charges des dettes	650	1.316	257
B. Amortissements sur écarts de consolidation	9961		
C. Réductions de valeur	651	200	
D. Autres charges financières	652/9	8	12
VI. Bénéfice courant avant impôts	70/65	3.867	
Perte courante avant impôts	65/70		-10.874
VII. Produits exceptionnels	76	14.560	786
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		

B. Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
C. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	1.168	
D. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
E. Plus-value sur réalisation d'actifs immobilisés	763	13.392	510
F. Autres produits exceptionnels	764/9		276
VIII. Charges exceptionnelles	66	-457	-60.287
A. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		85
B. Amortissements sur écarts de consolidation	9962		
C. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	126	7.828
D. Provisions pour risques et charges exceptionnels	662		
E. Moins-value sur réalisation d'actifs immobilisés	663	5	
F. Autres charges exceptionnelles	664/8	326	52.374
G. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration	669		
H. Prise en résultats d'écarts de consolidation positifs	9963		
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	17.970	
Perte de l'exercice avant impôts	66/70		-70.375
X. A. Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales	780		
B. Transfert aux impôts différés et latences fiscales	680		
XI. Impôts sur le résultat	67/77	-8	13
A. Impôts	670/3	-8	-9
B. Régularisations d'impôts et reprise de provision	77		22
XII. Bénéfice de l'exercice	70/67	17.962	
Perte de l'exercice	67/70		-70.362
XIII. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	9975	43.561	34.633
A. Résultats en bénéfice	99751	43.561	34.653
B. Résultats en perte	99752		-20
XIV. Bénéfice consolidé	9976	61.523	
Perte consolidée	9966		-35.729
A. Part des tiers	99761	147	274
B. Part du groupe	99762	61.376	-36.003

GROUPE SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT.

Note préliminaire

Au cours de l'exercice sous revue, la SFPI a acquis les participations suivantes :

			<u>Total détenu</u>
Certi-Fed	724 actions ordinaires		99,86%
Sopima	395 actions ordinaires s'ajoutant aux 30 actions ordinaires déjà détenues	23,32 % 1,77 %	25 ,09%
Brussels Airport Holding	363.156 actions ordinaires		25,00%
Zilver Avenue	166.668 actions ordinaires		25,00%
Arcelor	650.000 actions		9,23%
CBDEIF China Fund			8,50%
Fedimmo	721.133 actions ordinaires s'ajoutant aux 23 actions ordinaires déjà détenues		7,34%

1. Organigramme des participations de la SFPI

La SFPI détenait au 31 décembre 2007 les participations suivantes :

<u>SOCIETES</u>	<u>%</u>
CREDIBE	100,00
PALAIS DES CONGRES	100,00
ZEPHYR-FIN	100 ,00
CERTI-FED	99,86
SBI	57,32
IDOC	53,03
PALAIS DES BEAUX-ARTS	27,03
LA POSTE	25,87
SOPIMA	25,09
BRUSSELS AIRPORT HOLDING	25,00
ZILVER AVENUE	25,00
LOTERIE NATIONALE	21,28
SONACA	10,32
ARCELOR	9,23
CBDEIF	8,50
FEDIMMO	7,34
MAISON DE LA RADIO FLAGEY	6,98
TECHSPACE AERO	1,63
FONDS STARTER	0,16
FONDS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DURABLE	0,01

2. Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation s'établit comme suit au 31 décembre 2007

- Intégration globale de
 - Palais des Congrès
 - SBI
 - IDOC

- Mise en équivalence de
 - Palais des Beaux-Arts
 - La Poste
 - SOPIMA
 - La Loterie Nationale

Vu la cessation des activités des sociétés Zephyr-Fin et Credibe, celles-ci sont exclues de la consolidation.

Toutefois, afin de donner une image fidèle du groupe, une plus value de réévaluation a été actée sur Credibe dans les comptes consolidés en 2006. Elle se chiffre à € 58,9 millions pour cette année.

Les autres participations où la SFPI ne détient qu'un faible pourcentage ne sont pas reprises.

3. Evolution du périmètre

- Il convient de noter la consolidation par mise en équivalence d'une nouvelle société : SOPIMA

Les sociétés Certi-Fed et Brussels Airport Holding effectuent leur première clôture au 31 décembre 2008 et Zilver Avenue au 30 juin 2008, et ne sont pas reprises dans cette consolidation.

De plus Certi-Fed a été constituée en juin 2007 au capital de € 72.500, détenu à concurrence de 99,86% par la SFPI et 0,14% par Zephyr-Fin et ne sera pas reprise en consolidation, conformément à l'article 107-1° de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 (importance négligeable).

4. Commentaires des comptes consolidés

- Evolutions bilantaires

Augmentation du total bilantaire de € 681,6 Mio's qui passe de €936,0 Mio's à € 1.617,6 Mio's.

Les principales évolutions sont les suivantes :

A l'actif

- diminution des écarts de consolidation positifs de € 17,6 Mio's due aux amortissements pratiqués sur les « goodwill » comptabilisés sur les participations de La Poste et la Loterie Nationale.
- Augmentation des immobilisations financières de € 485,1 Mio's.
- Augmentation des placements de trésorerie de € 218,7 Mio's.
- Diminution des valeurs disponibles de € 10,6 Mio's.

Au passif

- Augmentation de capital de € 617,1 Mio's résultant des augmentations de capital de la SFPI, suite aux divers apports de l'Etat
- Diminution de € 2,9 Mio's de la plus value de réévaluation comptabilisée sur la participation détenue dans Credibe qui passe de € 61,8 Mio's à 58,9 Mio's
- Augmentation des réserves consolidées de € 61,4 Mio's, dont le détail est repris ci-après
- Augmentation des écarts de consolidation négatifs de € 3,5 Mio's due à l'entrée de SOPIMA dans le périmètre de consolidation
- Augmentation des dettes court terme de € 2,9 Mio's

- Les réserves consolidées d'un montant de € 29.061(000) se répartissent comme suit :
(en milliers €)

SFPI	<i>Réserve légale</i>			92.980	
	Résultat reporté		- 91.573		
	Bénéfice exercice 2006		66.292		
	Retraitement réduction de valeur		96.431		
	Bénéfice			71.150	
	<i>Réserves consolidées</i>				164.130
Palais des Congrès	Fonds propres		19.599		
	Pourcentage détenu		100%		
	Quote part SFPI consolidation		19.599		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-22.500		
	<i>Réserves consolidées</i>				-2.901
SBI	Fonds propres		32.768		
	Pourcentage détenu		57,32%		
	Quote part SFPI consolidation		18.781		
	Contrepartie badwill		-7.095		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-11.886		
	<i>Réserves consolidées</i>				-200

IDOC	Fonds propres		2.989		
	Pourcentage détenu		53,03%		
	Quote part SFPI consolidation		1.585		
	Contrepartie badwill		-206		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-2.471		
	<i>Réserves consolidées</i>				-1.092
La Poste	Fonds propres		1.054.406		
	Pourcentage détenu		25,87%		
	Quote part SFPI consolidation		272.763		
	Contrepartie goodwill		0		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-347.901		
	<i>Réserves consolidées</i>				-75.138

Palais des Beaux-Arts	Fonds propres		17.998		
	Pourcentage détenu		27,03%		
	Quote part SFPI consolidation		4.864		
	Contrepartie badwill		-740		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-5.000		
	<i>Réserves consolidées</i>				-876
Loterie Nationale	Fonds propres		203.836		
	Pourcentage détenu		21,28%		
	Quote part SFPI consolidation		43.376		
	Contrepartie goodwill		0		
	Elimination valeur participation dans SFPI		-98.000		
	<i>Réserves consolidées</i>				-54.624
Sopima	Fonds propres		294.575		
	Pourcentage détenu		25.09%		
	Quote part SFPI consolidation		73.909		
	Contrepartie Badwill (3.458 x 100%)		-3.458		
	Elimination valeur participations dans SFPI		-70.689		
	<i>Réserves consolidées</i>				-238

- Les intérêts de tiers d'un montant de € 15.391(000) proviennent des intérêts de tiers dégagés sur les filiales SBI et IDOC.

	SBI	IDOC
Fonds propres	32.768(000)	2.989 (000)
Pourcentage détenu par des tiers	42,68%	46,97%
Intérêts des tiers	13.987 (000)	1.404 (000)

- Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 se clôturent par un bénéfice, part du groupe de € 61.377(000) se répartissant comme suit :

SFPI			
Bénéfice SFPI - exercice 2007	66.292		
Elimination réductions de valeur actées	1.343		
Elimination des reprises de réductions de valeur	-15.742		
Elimination des dividendes	-15.397		
Bénéfice consolidé			36.496
Palais des Congrès			
Perte 2007	-1.344		
Pourcentage détenu	100%		
Perte consolidée			-1.344
SBI			
Bénéfice 2007	553		
Pourcentage détenu	57,32%		
Bénéfice consolidé			317
IDOC			
Bénéfice exercice 2007	-190		
Pourcentage détenu	53,03%		
Perte consolidée			-101
LA POSTE			
Bénéfice 2007	128.032		
Pourcentage détenu	25,87 %		
Quote-part consolidation		33.122	
Amortissement goodwill (3.497 x 20%)		-700	
Distribution 2006 autres allocataires		- 1.155	
Bénéfice consolidé			31.267
PALAIS DES BEAUX-ARTS			
Perte 2007	-48		
Pourcentage détenu	27,03 %		
Perte consolidée			-13
LOTERIE NATIONALE			
Bénéfice 2007	54.550		
Pourcentage détenu	21,28 %		
Quote-part consolidation		11.608	
Amortissement goodwill (84.266 x 20%)		-16.853	
Perte consolidée			-5.245

II. RAPPORTS DES SOCIETES EN PORTEFEUILLE

Ci-après sont repris les rapports provenant des sociétés en portefeuille.

AVIATION-AEROPORTS

Brussels Airport Holding

1. Activité

Brussels Airport Holding a pour objet la détention et la gestion d'actions et de certificats (au sens de l' article 503 du Code des Sociétés) représentatifs d'actions de la SA " The Brussels Airport company ". La société peut à cette fin emprunter et rembourser toutes sommes auprès d' établissements financiers ou de ses actionnaires, prêter toutes sommes à la SA " The Brussels Airport Company " ou aux filiales de cette dernière, conclure toutes conventions de gestion, de services ou autres avec ces sociétés et plus généralement accomplir les actes de gestion ou utiles à la réalisation de son objet.

2. Rapport de la société

Etant donné que le premier exercice prolongé de la société court jusqu' à 31 décembre 2008, aucun rapport de gestion n'a pas été rédigé fin 2007.

3. Bilan abrégé de la société

Etant donné que le premier exercice prolongé de la société court jusqu' à 31 décembre 2008, les comptes annuels à déposer auprès de la BNB n'ont pas été rédigés fin 2007.

SN Airholding

1. Activité

La S.A. SN Airholding a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, d'acquérir et/ou de détenir des intérêts et des participations dans toutes sociétés actives dans le domaine du transport aérien ou dans les domaines qui y sont liés.

La société a également pour objet la prestation de tout type de service de support ou d'assistance à des compagnies aériennes.

2. Rapport de la société

L'exercice a été marqué principalement par :

- a. L'accomplissement de l'intégration au sein de SN Airholding des activités du service commun « Support » aux deux compagnies Delta Air Transport et Brussels Airlines Fly ;
- b. La conclusion d'un accord social « one AOC » par les deux compagnies Delta Air Transport et Brussels Airlines Fly et par conséquent la décision de fusionner les entités légales Delta Air Transport SA/NV et Brussels Airlines Fly SA/NV.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	108	Capital et primes d'émission	62.989
Immobilisations financières	180.128	Plus-values	0
Créances	3.755	Réserves et résultats reportés	18.333
Placements de trésorerie	44.247	Provisions pour risques et charges	
		Dettes	146.916
Total	228.238	Total	228.238

Techspace Aero

1. Activité Commerciale

L'activité de production militaire a été globalement d'un niveau comparable à celui de 2006, cette activité portant essentiellement sur la production en sous-traitance de pièces de moteurs F100 de Pratt & Whitney et F110 de General Electric. L'année 2007 aura en outre été marquée par la poursuite des travaux de développement du programme TP400 et l'adaptation des infrastructures de bancs d'essais au fort de Liers. La première campagne d'essai avec un moteur complet TP400 est prévue au premier trimestre 2008.

L'évolution du marché aéronautique civil a été particulièrement favorable en 2007 avec une nouvelle progression des livraisons (chiffre d'affaires en hausse de plus de 20% à parité euro/dollar constante) et des perspectives renforcées pour les prochaines années compte tenu des commandes reçues par Boeing et Airbus. Cette forte demande commerciale concerne les programmes matures (CFM56 plus particulièrement) et confirme par ailleurs le succès des nouveaux programmes sur lesquels Techspace Aero s'est engagée quelques années (notamment le GEnx). Ces nouveaux programmes vont voir leur part relative dans l'activité civile augmenter dans les prochaines années.

Le niveau de commande sur l'activité de la maintenance, réparation et négoce est en nette progression par rapport à 2006. L'année 2007 marque le renouvellement de contrats avec d'importantes Forces Aériennes Européennes sur le moyen terme ainsi que le renforcement du positionnement de Techspace Aero auprès d'autres Forces Aériennes comme l'Indonésie.

Des discussions approfondies ont eu lieu avec Pratt & Whitney en vue de la reprise, courant 2008, de l'activité maintenance réparation militaire par Pratt & Whitney.

L'activité de production spatiale a progressé en 2007 grâce à l'accroissement du rythme de lancement Ariane 5, ainsi que la livraison des premiers équipements dans le cadre du contrat ISRO signé en 2006 avec l'Inde.

Pour les bancs d'essais (Cenco International), le chiffre d'affaires s'affiche en hausse par rapport à l'année précédente principalement grâce à plusieurs projets majeurs (MTU, Pakistan). Fort niveau de commandes reçues en 2007.

2. En synthèse

L'année 2007 se caractérise pour Techspace Aero par les principaux éléments suivants :

- La tenue des principaux objectifs contractuels, internes et financiers.
- Une évolution toujours très positive du marché aéronautique civil et la confirmation du succès commercial des nouveaux programmes moteurs dans lesquels Techspace Aero s'est engagée au cours des dernières années.
- Une nouvelle progression de l'activité, en termes de chiffre d'affaires et de charge de production.
- Un taux de service aux clients en nette amélioration et le déploiement satisfaisant des actions de progrès.

- La poursuite du plan industriel visant à assurer la montée en cadence des nouveaux programmes et la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter l'activité maintenance réparation.
- La diminution des dépenses affectées au développement des nouveaux programmes.
- Une performance économique (excédent brut d'exploitation et capacité d'autofinancement) inférieure à celle de 2006 et affectée par l'évolution de la parité euro/dollar mais un résultat d'exploitation et un résultat net en progression compte tenu de la diminution des dotations nettes aux amortissements et aux provisions.
- Une situation financière toujours très solide.

3. Affectation bénéficiaire

Au terme de l'exercice 2007, le solde disponible pour affectation s'élève à EUR 135,28 millions soit le bénéfice de l'exercice à affecter de EUR 20,42 millions majoré du report à nouveau de EUR 114,86 millions.

Le Conseil d'Administration propose l'affectation bénéficiaire suivante :

- Distribution d'un dividende brut de EUR 1,15 par action : EUR 8,76 millions.
- Bénéfice à reporter : EUR 126,53 millions.

Sur base de cette proposition, les fonds propres s'établiraient à EUR 196,71millions, soit 37,76% du total du bilan.

4. Perspectives

Dans un contexte de croissance de l'activité sur les moteurs civils, les perspectives de résultats de Techspace Aero et l'évolution de sa structure financière restent bonnes à moyen terme. Dans un environnement marqué aussi par une volatilité des prix des matières premières, une forte pression sur les prix de vente et la fluctuation permanente de la parité euro/dollar, Techspace Aero entend poursuivre et amplifier ses actions de progrès visant à adapter sa structure de coûts, ses schémas industriels, sa politique d'achats et sa politique financière lui permettant d'atteindre ses principaux objectifs industriels et financiers.

Zephyr-Fin

1. Activité.

La société a pour objet l'acquisition et la gestion des valeurs mobilières émises par toute société de transport aérien ou des sociétés liées au secteur du transport aérien.

Zephyr-Fin n'exerce plus d'activités substantielles. Son principal actif était la participation dans la SABENA qui a fait l'objet d'une réduction de valeur intégrale suite à la déconfiture de celle-ci.

2. Rapport de la société.

Conformément à la convention de cession de créance et d'actions du 16 décembre 2002, conclue entre Zephyr-Fin et The Brussels Airport Company (TBAC), celle-ci a procédé, en date du 14 décembre 2007, au remboursement de la partie fixe du prix, soit EUR 1.029.701 majoré des intérêts de retard. Le complément de prix a été fixé de commun accord en avril 2008 au montant de EUR 1.301.299, à majorer des intérêts de retard.

En ce qui concerne les procédures juridiques contre SAirGroup, il est renvoyé au rapport repris sous la rubrique « Gestion de risques ».

L'exercice comptable se clôture par un bénéfice de EUR 796.302, résultant principalement du remboursement par TBAC de sa dette, permettant d'acter une reprise de réduction de valeur de EUR 798.240.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	0	Capital et primes d'émission	1.947
Immobilisations financières	0	Plus-values	
Créances	4	Réserves et résultats reportés	-121
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	1.832	Provisions pour risques et charges	0
Comptes de régularisation	2	Dettes	12
Total	1.838	Total	1.838

IMMOBILIER

Palais des congrès

1. Activité

La SA Palais des Congrès (SA PDC) est une société anonyme de droit public constituée le 7 septembre 2004. Elle est une filiale spécialisée de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

La société a pour objet l'organisation de réunions, de congrès, d'expositions, de bourses, d'événements et de toute activité similaire. Elle assure la transformation, la rénovation et l'organisation des bâtiments où se localisent ces services. La SA PDC peut constituer toute société. La SA PDC peut prendre des intérêts dans, coopérer, fusionner, créer des filiales avec toute association, entreprise ou société qui a un objet social identique, similaire ou connexe, qui est susceptible de favoriser ses activités ou de faciliter la vente de ses produits ou services.

2. Rapport de la société

En exécution des décisions du Conseil des Ministres du Gouvernement fédéral, la SA PDC a réalisé, en 2007:

- L'attribution du marché de leasing immobilier pour la rénovation, notifié à Dexia Lease Services SA le 7 mai 2007 ;
- La constitution d'un droit d'emphytéose sur le bâtiment Coudenberg et d'un droit de superficie sur le bâtiment Donation Royale au profit de Dexia Lease Services SA ;
- L'attribution des marchés relatifs à la gestion d'activités événementielles et à la gestion d'activités de restauration, au groupe français GL events. Le contrat expirant le 31 décembre 2036 prévoit le versement à la SA PDC d'une contribution fixe garantie, annuelle et indexée, ainsi que d'une contribution variable dégressive calculée sur base du chiffre d'affaires et d'une participation au bénéfice sous formes de dividendes associés à une prise de participation de 15% dans le capital de la SA GL events brussels, société filiale de GL events dédiée aux missions d'exploitation ;
- L'accord entre la SA Interparking, la SA PDC et la Régie des Bâtiments prévoyant la réduction définitive du parking « Albertine » de +/- 250 emplacements sans réduction de redevance à la Régie, le versement d'une redevance annuelle à la SA PDC au titre d'intéressement à la croissance des revenus du parking, le préfinancement par la SA PDC des travaux de réfection des dalles de sol (remboursé par la SA Interparking pendant 20 ans), et la réalisation par la SA Interparking de travaux visant à mettre le parking en parfait état ;
- La sélection de la société momentanée S.M. Besix/CFE/Jacques Delens en vue de la réalisation des travaux de rénovation et d'extension du Palais des Congrès. Les travaux ont débuté le 28 mai 2007 et se déroulent selon le plan d'avancement prévu ;
- Le re-branding afin de rompre avec l'image de l'ancien Palais des Congrès. La nouvelle identité, SQUARE – BRUSSELS MEETING CENTRE, traduit la mission et l'image comme lieu de rencontre d'exception au sein de la capitale de l'Europe.

En 2007 la SA PDC n'a eu aucune activité commerciale, l'outil de son activité étant indisponible. L'exercice 2007 s'est clôturé sur une perte courante de EUR 1.334.154, moins importante que

prévue (budget 2007/plan d'affaires 2005). Les pertes reportées s'élèvent à EUR 2.900.830 et ne remettent pas en cause la survie de la société.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31.12.2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	3.522	Capital et primes d'émission	22.500
Immobilisations financières		Plus-values	
Créances	2.176	Réserves et résultats reportés	-2.901
Placements de trésorerie	14.184	Provisions pour risques et charges	
Comptes de régularisation – actif	617	Dettes	680
		Comptes de régularisation - passif	220
Total	20.499	Total	20.499

Sopima

1. Activité

La S.A. Sopima a pour objet social toutes les opérations immobilières. Elle gère des immeubles administratifs dont elle est propriétaire et qui sont destinés à la location. Elle réalise des rénovations généralement lourdes d'immeubles de bureaux.

2. Rapport de la société

A la demande de l'Etat, actionnaire majoritaire, Sopima a participé, avec ce dernier et la Société fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), à la constitution d'une société immobilière, la s.a. Fedimmo. La participation de la Sopima a pris la forme de l'apport de six immeubles localisés principalement à Bruxelles. Parmi les biens bruxellois apportés figuraient, les immeubles « Tessoris » (avenue des Arts - rue du Commerce) et « Gouvernement Provisoire » (dans la rue du même nom) dont la rénovation venait de faire l'objet d'une réception provisoire. Sopima a cédé 90 % de ses parts en Fedimmo, dans le cadre d'une procédure publique de mise en vente qui était diligentée par la SFPI et qui portait également sur la vente de 90 % des parts en Fedimmo des deux autres constituants. Les opérations d'apport et de vente de titres ont généré dans les comptes de Sopima un bénéfice de l'ordre de EUR 106 millions. La source principale de ce bénéfice réside dans la rénovation de l'immeuble « Tessoris ». L'opération d'apport d'immeubles suivie d'une vente de titres a fait l'objet d'un ruling fiscal qui prévient une requalification en vente d'immeubles.

En vertu de clauses particulières introduites dans l'acte d'apport au sujet des deux immeubles récemment rénovés, Sopima a continué à assurer des responsabilités quant à l'achèvement complet des travaux et quant aux litiges relatifs à leur exécution.

Sopima a préparé la rénovation de l'immeuble « Hôtel des Douanes », situé à la rue Picard à Bruxelles et faisant partie du site de Tour et Taxis. Des études architecturales et techniques ont été effectuées. L'obtention du permis d'urbanisme est en bonne voie.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 30/06/2007 (en EUR 1.000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	10.258	Capital et primes d'émission	120.909
Immobilisations financières	13.094	Plus-values	
Créances	70	Réserves et résultats reportés	173.667
Placements de trésorerie	274.977	Provisions pour risques et charges	40
		Dettes	3.783
Total	298.399	Total	298.399

Fedimmo

1. Activité de la société

La S.A. Fedimmo a pour objet d'effectuer toutes opérations immobilières au sens le plus large, et notamment, la recherche, l'étude et la réalisation de projets immobiliers, la construction, l'acquisition, la gestion, l'aménagement et, la cession et la location d'immeubles.

La société est propriétaire de 60 immeubles principalement loués à l'Etat Belge.

2. Rapport de société

Fedimmo a cédé une emphytéose de 99 ans sur un immeuble de 23.800 m² situé avenue Louise à Bruxelles, moyennant la réalisation d'une plus-value de EUR 1,3 millions.

Cette cession a été faite afin de minimiser les risques de redéveloppement et de prise en occupation sur cet immeuble appelé à une rénovation lourde dès janvier 2009 à la fin du bail conclu avec l'Etat belge.

Fedimmo a également un programme important d'investissement dans ses immeubles. Le programme des travaux contractuels auxquels Fedimmo est engagée vis-à-vis de l'Etat belge a été entamé. Il s'agit de divers travaux de rénovation et de mise en ordre à réaliser dans la majorité des immeubles du portefeuille de Fedimmo. Le montant global des travaux s'élève à environ EUR 50 millions, à réaliser en trois ans d'ici la fin 2009. Les baux avec l'Etat belge prévoient une augmentation des loyers au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 30/09/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations Corporelles	698.181	Capital et primes d'émission	641.866
Créances	3.675	Réserves et résultats	9.870
Trésorerie	40.995	Dettes	82.001
Comptes de régularisation	388	Comptes de régularisation	9.503
Total	743.239	Total	743.239

INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

SBI (SOCIETE BELGE D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL)

1. Activité :

Le co-financement à moyen ou long terme d'investissements productifs à l'étranger d'entreprises belges, essentiellement en faveur des PME en phase d'expansion ou possédant un potentiel important de croissance.

2. Rapport de la société

A la clôture de l'exercice comptable 2007, le portefeuille compte 25 projets qui se sont réalisés aux côtés de 21 partenaires industriels belges. Le portefeuille global de la SBI (certains fonds de tiers inclus) s'élève à EUR 16,599 millions, principalement investis sous forme de capital à risque (76,23%) dans des pays émergents (80,69%). La trésorerie s'élève à EUR 21,284 millions. L'exercice 2007 affiche un résultat net positif de EUR 552.869.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	18	Capital et primes d'émission	32.970
Immobilisations financières	11.876	Plus-values	
Créances	2.210	Réserves et résultats reportés	- 202
Placements de trésorerie	21.284	Provisions pour risques et charges	-
	707	Dettes	3.327
Total	36.095	Total	36.095

China Belgium Direct Equity Investment Fund (CBDEIF)

1. Activités

Le CBDEIF a été créé fin 2004 à l'initiative des autorités chinoises et belges. Les moyens d'investissement du fonds s'élèvent au total à 100 millions d'euros, dont 15% sont réservés aux entreprises présentant un projet belge.

Ce fonds d'investissement finance le capital en actions d'entreprises belges et chinoises implantées en Chine (que celles-ci soient ou non des *joint ventures*), avec pour objectif la commercialisation et les transferts de technologie destinés à soutenir durablement l'économie chinoise.

2. Rapport financier de la société

Le fonds a débuté ses activités en 2005. À ce jour, environ 70 millions d'euros ont été investis dans 18 entreprises.

Cinq de ces entreprises sont à présent cotées à la Bourse de Shenzhen. La valeur initialement investie dans ces entreprises, égale à 17,5 millions d'euros, représentait au 17 mars 2008 une valeur boursière avoisinant les 620 millions d'euros.

La société n'a pas encore pu présenter, pour le moment, de comptes annuels audités au 31 décembre 2007, de sorte que la SFPI ne dispose pas d'informations motivées lui permettant de procéder, le cas échéant, à des corrections de valeurs.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 30/06/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	936	Capital et primes d'émission	987.177
Immobilisations financières	521.177	Plus-values	
Créances		Réserves et résultats reportés	6.293
Placements de trésorerie	472.308	Provisions pour risques et charges	
		Dettes	951
Total	994.421	Total	994.421

INNOVATION

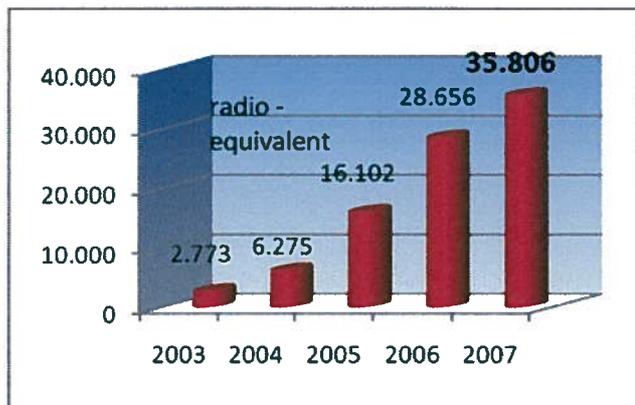
ASTRID

1. Activité :

L'objet social de la S.A. Astrid consiste en la constitution, l'exploitation, l'entretien et les adaptations et élargissements évolutifs d'un réseau de radiocommunication pour la transmission de voix et de données. Ses groupes-cibles sont les services belges de secours et de sécurité, la Sûreté de l'Etat et les institutions, sociétés ou associations, de droit public ou privé, qui fournissent des services dans le domaine des secours et de la sécurité (art. 3 de la loi).

Un contrat de gestion signé entre l'Etat fédéral d'une part et A.S.T.R.I.D. d'autre part fixe les obligations des deux parties et le cadre général dans lequel A.S.T.R.I.D. réalisera son objet social.

2. Rapport de la société



Selon une pondération "équivalent - radio" laquelle traduit la charge sur le réseau, le nombre d'abonnements répartis entre les services radio et paging s'élève à 35.806 alors que l'objectif de fin 2007 était de 35.000.

En 2007, un effort considérable a été consenti en vue d'asseoir le leadership d'une organisation professionnelle de télécommunication gérée par processus.

Le slogan central « *la communication au service de la sécurité* » résume parfaitement en quelques mots cet objectif, et exprime, de plus, clairement que dans une société où le thème de sécurité prend de plus en plus d'importance, l'entreprise a un rôle social important à remplir.

L'exercice 2007 a notamment constitué un défi important pour l'étude des dossiers d'urbanisme relatifs aux mâts supplémentaires. Environ 80 nouveaux relais seront installés au total sur tout le territoire national. Ils seront équipés des plus récents développements technologiques et viendront accroître le territoire où des appareils portables sont utilisables en opération. Cela constitue un accroissement du nombre de relais de près de 20%.

Cette nouvelle phase optimisera également la couverture radioélectrique notamment à l'intérieur de certains bâtiments, en adéquation avec les besoins grandissants des utilisateurs.

Dans le cadre du projet 112 (centrales de secours), le centre 100 est localisé depuis le 1er mars 2007 avec le service des appels 101 de la police au centre de dispatching de Flandre Orientale.

A terme, il en sera de même pour tous les centres 100/101/112 et ce, dans toutes les provinces.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	89.889	Capital	143.779
Actifs financiers	9	Réévaluation	
Créances	14.833	Réserves et résultats reportés	- 34.076
Placements de trésorerie	47.750	Subsides en capital	11.196
		Provisions pour risques et charges	5.765
		Endettement	25.818
Total	152.481	Total	152.481

Spot Image

1. Activité

Spot Image, une société anonyme de droit française, met à disposition des données, produits et services issus de satellites d'Observation de la Terre ; historiquement distributeur des données des satellites SPOT, Spot Image a progressivement étendu son activité à la distribution d'autres systèmes satellitaires tant dans le domaine de l'optique que du radar.

Dans un souci de répondre par des solutions clés en mains aux problématiques variées de ses clients, Spot Image offre des services allant de la vente d'Infrastructures de réception (antennes, systèmes de traitement d'images, intégration et formation, assistance technique...) à la conclusion de contrats de réception de Télémétrie, jusqu'à la fourniture de solutions applicatives dans des domaines comme la cartographie, le cadastre, la défense, la surveillance de l'environnement, l'occupation des sols et la planification urbaine, l'agriculture et la gestion forestière, le déploiement des réseaux de télécommunications cellulaires, la gestion des risques et des ressources naturelles.

2. Rapport de la société

L'exercice 2007 marque une nouvelle et remarquable croissance de l'activité ; le chiffre d'affaires progresse de 30,5% à EUR 73 millions.

L'activité réalisée à l'exportation atteint désormais 90% du chiffre d'affaires, tirée par une demande soutenue des pays émergents, en particulier en Asie.

La croissance a été essentiellement alimentée par la forte demande de données du satellite SPOT5 et dans une moindre mesure des données des satellites SPOT 2-4.

Les activités de négoce des données des satellites avec lesquels la société a des accords de Distribution (Formosat2 – Kompsat2 – TerrasarX,) ont également progressé significativement.

Au cours de l'exercice deux nouvelles stations de réception directe en Espagne et Vénézuéla ont rejoint le réseau SPOT qui compte désormais près de 35 implantations dans le monde entier et en fait le premier réseau de réception de données d'Observation de la Terre.

L'exercice a également bénéficié d'une croissance exceptionnelle des ventes des données issues de l'instrument HRS (Haute Résolution Stéréoscopique), embarqué sur la plateforme SPOT5.

Au plan strictement financier l'exercice se caractérise par un nouveau record de niveau de la marge opérationnelle et du résultat net obtenu grâce à la progression des ventes et à la répartition très favorable des activités en termes de marge contributive, alors que dans le même temps les charges fixes restaient remarquablement stables.

Après le résultat d'exploitation s'élève à EUR 19 millions contre EUR 11 millions en 2006, soit en progression de 72%. Le résultat net après participation des salariés (EUR 1 million) et charge d'impôt diminué du Crédit d'Impôt Recherche de EUR 6 millions, s'établit en bénéfice de EUR 16 millions soit une progression proche de 80%.

Au plan bilanciel, l'exercice 2007 se traduit par une structure particulièrement solide avec un total désendettement vis-à-vis des Banques, des fonds propres en forte croissance (EUR 45 millions) et une trésorerie abondante de EUR 36 millions.

Les perspectives 2008 se présentent favorablement avec d'importantes prises de commande en début d'exercice et du résultat fin février 2008 en progression sur le budget.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations corporelles et incorporelles	10.096	Capital et prime d'émission	6.624
Immobilisations financières	11.751	Réserves et résultat reportés	23.180
Créances et stocks	30.542	Résultat de l'exercice	15.516
Trésorerie placement et disponibilités	35.752	Provisions pour risques et charges	121
Compte de régularisation	2.504	Dettes	45.195
		Compte de régularisation	9
TOTAL	90.645	TOTAL	90.645

DEVELOPPEMENT DURABLE

Fedesco

1. Activité

Fedesco, une société anonyme de droit public, a pour but : l'étude, la réalisation et le préfinancement de projets d'économies d'énergie et de projets en énergies renouvelables dans les bâtiments publics fédéraux. Transfert de connaissances aux pouvoirs publics locaux, provinciaux et régionaux. Stimulation du marché des services énergétiques en Belgique.

2. Rapport de la société

2007 fut pour Fedesco une année importante dans le sens où le premier chiffre d'affaires fut réalisé et pendant laquelle un grand nombre de nouveaux services furent lancés. D'autre part, certains obstacles continuent à rendre le fonctionnement de Fedesco difficile.

Lors de l'année 2007, Fedesco a réalisé la plupart des travaux économiseurs d'énergies, qui étaient prévus dans les contrats conclus en 2006. Au total, 4 bâtiments furent concernés. Ces projets permettront à terme, une économie d'énergies de 10 %, ce qui correspond à une économie financière de EUR 75.000/an.

Un certain nombre d'obstacles, qui furent définis fin 2006 et début 2007, furent abordés en 2007. Un de ces obstacles est le fait que les Services Publics Fédérales (SPF) portent peu d'intérêt à des financements tiers investisseur et sont incertains au sujet des crédits dont ils pourront bénéficier - pour les années à venir - pour rembourser Fedesco.

Projet "SPP DD"

Ces crédits pour un montant de EUR 1,54 million, furent prélevés de budgets énergétiques des SPF et Services Publics Programmatoires (SPP), furent ensuite placés auprès du SPP Développement Durable et ensuite partagés aux 9 SPF par Arrêté Royal.

Fedesco a présenté plusieurs projets et a pour cela conclu 8 contrats avec les SPF et SPP (Développement Durable/Santé Publique, SPP Finances, Personnel et Organisation, Police Fédérale, Economie, Mobilité, Politique Scientifique, Affaires Intérieures

Au total, des contrats ont été signés pour un montant de EUR 619.423.

Les contrats avec le SPF Justice pour des services et travaux d'investissements, d'une valeur de EUR 918.245, ne sont pas encore signés.

A cause de la signature retardée des contrats et vu qu'un certain nombre de services n'ont pas encore pu être fournis en 2007, Fedesco n'a pu que facturer une partie de ces projets en 2007.

Les crédits indispensables pour ceci ont à nouveau été prévus dans le budget 2008.

Développement de "mesures standards"

Chaque projet de rénovation énergétique dans un bâtiment doit être précédé de mesures préparatoires. Un certain nombre d'outils permettent également de faire un suivi énergétique continu, pour garantir que les économies initiales durables restent dans le temps.

Dans cet esprit, Fedesco a développé un package de 4 "mesures standards" qui sont en principe proposées pour chaque bâtiment. Elles forment une base d'une bonne gestion énergétique.

1. Quick Scans
2. Monitoring et comptabilité énergétique
3. Energy Care
4. Campagne fédérale de Sensibilisation "aux économies d'énergies sur le lieu de travail".

Contrats de performance énergétique : un développement stratégique pour passer à une vitesse supérieure et garantir des économies d'énergies

Fedesco prévoit le développement de Contrats de Performance Energétique (Energy Performance Contrats ou EPC) ayant pour but de sous traiter l'implémentation de mesures d'économies d'énergie et la gestion des 300 bâtiments plus gros consommateurs d'énergie (contrats de +/- 10 ans liés à une garantie de résultats). Chaque contrat rassemblera plusieurs bâtiments (un "pooling" de bâtiments) qui ont une facture énergétique globale entre EUR 250.000 et EUR 2.000.000. En 2008, Fedesco lancera les premières adjudications publiques pour 5 à 10 bâtiments. Ces contrats regroupés, combinés avec une série de mesures standards, permettront une économie probable de 20 à 30 % de la consommation énergétique pour chaque bâtiment concerné.

Cogénération, un potentiel d'économies substantiel

Fedesco a fait réaliser des études de faisabilité pour des cogénérations au gaz, pour 4 bâtiments à Bruxelles.

En 2008, des études de dimensionnement plus détaillées seront réalisées et, à condition que les partis concernés marquent leur accord avec ces investissements, de nouvelles adjudications publiques seront lancées pour les premières réalisations en 2009. Ces cogénérations peuvent également être reprises dans un contrat EPC plus global.

Fedesco, pionnier en matière d'énergies renouvelables dans le secteur public

En 2007, Fedesco a également reçu 2 missions du Gouvernement Fédéral, concernant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

- Le premier projet, réalisé en collaboration avec la Régie des Bâtiments, concerne la mise à disposition, sous forme d'une concession, de 10.000 m² de toits (dans les 3 régions du pays) pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Le but de ce projet est de permettre à des investisseurs privés d'installer des panneaux, à leur frais, en échange d'une rétribution financière à la Régie des Bâtiments.

- Le deuxième projet concerne l'installation et l'exploitation, par Fedesco, de 3.200 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits de 3 bâtiments publics fédéraux, pour un montant total de EUR 1.500.000.

Résultats financiers de la société : une augmentation du capital donne de l'oxygène au développement et Fedesco réalise son premier chiffre d'affaires

L'Assemblée Générale de Fedesco a marqué son accord, en 2007, pour une augmentation du capital à hauteur de EUR 5.000.000, ce qui ramène le capital souscrit total à 6.500.000. Ceci inclut les EUR 1.500.000 pour l'investissement en panneaux solaires photovoltaïques. Dans le courant de 2007, la moitié de l'augmentation a été versée.

Les contrats, conclus en 2006 et 2007, permettent à Fedesco de réaliser son premier chiffre d'affaires de EUR 300.082.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	11.839	Capital et primes d'émission	4.000.000
Immobilisations financières	0	Plus-values	0
Créances	617.058	Réserves et résultats reportés	-811.333
Placements de trésorerie	2.950.252	Provisions pour risques et charges	0
Liquidités	58.372	Dettes	488.084
Comptes de régularisation	39.230		
Total	3.676.751	Total	3.676.751

Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie

1. Activité

L'objectif social du Fonds, une société anonyme de droit public, est décrit dans les statuts comme "l'étude et la réalisation des projets par l'intervention dans le financement de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les logements privés pour le groupe cible des personnes les plus démunies et l'octroi d'emprunts bon marché en faveur de mesures structurelles visant à promouvoir la réduction du coût global de l'énergie dans les habitations des personnes privées et servant de domicile principal".

Le Fonds concrétise cet objectif par l'octroi d'emprunts bon marché, destinés à des mesures structurelles qui économisent l'énergie, aux personnes privées. Cela se réalise par des entités locales désignées par les villes et les communes en concertation avec le CPAS. Les personnes qui sont socialement les plus vulnérables constituent pour le Fonds un groupe cible particulier des personnes privées.

En 2007, l'objectif était de constituer ces entités locales. Leur tâche est d'exécuter la mission du FRCE au niveau local et ils bénéficieront d'aide financière structurelle de fonctionnement de la part du FRCE. Ils ont un droit de tirage de EUR 2.000.000 par an. Ces moyens sont à mettre à disposition sous forme d'emprunt bon marché aux particuliers.

2. Rapport de la société

En 2007, le Fonds a pu prendre contact avec +/- 25 entités locales potentielles.

Une de ces entités a déjà bénéficié d'une subvention structurelle de EUR 69.000, et d'un crédit de EUR 200.000. Différents projets locaux sont en cours et devraient se concrétiser en 2008.

Le démarrage progressif des activités n'a pas encore consommé l'ensemble des subventions de 2006 et 2007 mis à la disposition du Fonds par le SPF « Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ». Une somme de EUR 1.965.944 a ainsi pu être reportée pour les activités des années 2008 et suivantes, somme qui s'ajoutera aux subventions annuelles prévues.

3. Bilan abrégé de la Société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Frais d'établissements, Immobilisations incorporelles et corporelles	460	Capital et primes d'émission	2.500
Immobilisations financières	200	Plus-values	0
Créances	1.007	Réserves et résultats reportés	140
Placements de trésorerie	54.738	Provisions pour risques et charges	0
		Dettes	53.765
Total	56.405		54.405

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Zilver Avenue Participatiemaatschappij

1. Activité

La S.A. « Zilver Avenue Participatiemaatschappij » (ZAPM) et ses filiales constituent un groupe de prestations de services spécifiquement axé sur le marché des seniors. ZAPM commercialise des appartements services (service flats) par le biais de son propre système obligataire, un système unique. Les clients peuvent y souscrire, sans condition d'âge, et s'assurer ainsi, à partir d'un certain âge, un logement gratuit (appartement service) bénéficiant d'une offre unique de services et de facilités. Les obligations peuvent être souscrites pour différentes périodes, le capital étant, à l'échéance, garanti par ING Belgique.

ZAPM développe à cet effet, selon un concept qui lui est propre, des projets immobiliers répartis sur le territoire belge. ZAPM vise à se positionner tant comme norme de qualité que comme marque à part entière. Pour ses projets de nouvelle construction ou d'aménagement, ZAPM ne collabore qu'avec des partenaires reconnus, afin de pouvoir garantir les normes de qualité qu'elle s'impose à elle-même et de réaliser le « rêve » de ses clients. ZAPM évolue dans un secteur en pleine croissance, marqué par un engagement social fort.

2. Rapport de la société

En 2007, après une phase de développement d'un peu plus de deux ans, les bases du système – protégé par brevet – ont été complétées et les premiers projets ont été lancés. Leur commercialisation et leur réalisation débutent en 2008. Rien n'a été laissé au hasard. ZAPM dispose de son propre système de sélection des projets, ainsi que d'un système de gestion de la clientèle spécifique et entièrement informatisé.

L'année 2008 débute par le développement de deux sites dans la région anversoise. Un troisième projet est en cours d'étude pour la même année. Le recrutement de collaborateurs de haut niveau capables de consolider l'organisation est l'une des priorités du premier trimestre 2008. ZAPM engage donc d'importants moyens pour porter le professionnalisme de son administration, mais aussi de sa branche commerciale, tant interne qu'externe, au plus haut niveau d'excellence et de réactivité.

Les défis et les possibilités sont légion, mais ZAPM accordera toujours la priorité à un développement sûr et stable de ses activités, sans pour autant négliger ses grandes ambitions.

3. Bilan abrégé de la société

La création de ZAPM remonte à juillet 2007. Le premier exercice court jusqu'au 30 juin 2009. De ce fait, il n'existe pas encore de rapport annuel ni de comptes annuels. Cela vaut également pour les filiales.

Bilan intermédiaire : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	683.081	Capital et primes d'émission	1.333.336
Immobilisations financières	745.000	Emprunt convertible	3.666.664
Créances	406	Réserves et résultats reportés	-27.331
Placements de trésorerie	4.062.000	Provisions pour risques et charges	0
		Dettes	517.819
Total	5.490.487	Total	5.490.487

FONCTION DE HOLDING PUBLIC

La Poste

1. Activité

La Poste, une Société Anonyme de droit public, fournit des services nationaux et internationaux dans le domaine du courrier, en ce compris l'enlèvement, le transport, le tri et la distribution de courrier, d'imprimés, de journaux, ainsi que de documents adressés ou non adressés. Elle fournit des services bancaires et financiers et assume des activités d'intérêt public pour le compte de l'Etat.

2. Rapport de la société

La proposition de directive postale a été votée par le Parlement européen le 31 janvier 2008. Ce texte prévoit la libéralisation totale du marché postal au 1^{er} janvier 2011, le maintien d'un niveau commun de service universel pour tous les utilisateurs et l'instauration par les états de mécanismes de financement. La Poste souhaite vivement une transposition rapide de la directive postale dans la législation belge et que les décisions relatives notamment au financement approprié et garanti du coût du service universel et à un régime de licence adéquat avec conditions de concurrence égales et équilibrées en termes de normes sociales et opérationnelles soient prises.

La Poste et ses partenaires sociaux ont conclu une convention collective de travail couvrant les années 2007 et 2008. La convention prévoit entre autre la possibilité pour certains agents de bénéficier d'une retraite anticipée ou d'un emploi à temps partiel. La Poste a comptabilisé en 2007 une charge s'élevant à EUR 50 millions afin de couvrir les frais relatifs à la convention collective de travail.

La Poste a vendu sa participation de 100% dans la société française Astérior. Cette vente a généré une plus-value de EUR 17 millions.

Après Gand, Charleroi et Anvers en 2006, le nouveau centre de tri de Liège a été inauguré en 2007. La rénovation du centre de tri de Bruxelles a également été achevée. Ces nouveaux centres de tri apportent une amélioration notable de la qualité et de la productivité. Ils ont permis la suppression des activités de tri au sein des plateformes logistiques et l'introduction du tri par tournée de distribution, avec comme résultat une diminution du recours au tri manuel dans les bureaux distributeurs locaux.

Au cours de 2007, La Poste a terminé la mise en œuvre du programme « Géoroute 2 » à la suite duquel les tournées des distributeurs ont été optimisées à l'aide de logiciels et de techniques de définition d'itinéraires.

255 Points Poste ont été ouverts en 2007, ce qui porte leur total à 350. Ils remplacent les 251 bureaux de poste dont nous étions propriétaires et qui ont été fermés en 2007. La conversion des bureaux de poste en Points Poste permet le maintien d'une présence

postale partout dans le pays, tout en optimisant la structure de coût afin de garantir la viabilité financière et commerciale du réseau.

L'année 2007 se termine sur un bénéfice après impôt de EUR 128 millions, en amélioration par rapport à 2006. Cette augmentation trouve son origine dans l'amélioration de 2,5% des ventes et prestations compensée par une augmentation de 2,9% des coûts d'exploitation, y compris les coûts non-récurrents de la convention collective de travail et dans l'augmentation du résultat financier. Les impôts payés sont également en forte augmentation.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	529.013	Capital et primes d'émission	783.780
Immobilisations financières	276.383	Plus-values	76
Créances	577.490	Réserves et résultats reportés	203.399
Placements de trésoreries et valeurs disponibles	1.167.745	Provisions pour risques et charges	314.766
Autres actifs	42.335	Dettes	1.210.155
		Autres passifs	80.790
Total	2.592.966	Total	2.592.966

Loterie Nationale

1. Activité

La Loterie Nationale, une société anonyme de droit public, est chargée d'organiser dans l'intérêt général et selon des méthodes commerciales, les loteries publiques, paris et concours dans les formes et selon les modalités fixées par le Roi, sur la proposition du ministre ayant les entreprises et les participations publiques dans ses attributions.

La Loterie Nationale est également chargée d'organiser, dans l'intérêt général et selon des méthodes commerciales, des jeux de hasard dans les formes et selon les modalités fixées par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres, sur la proposition du ministre qui a les entreprises et les participations publiques dans ses attributions et du ministre de la Justice et après avis de la commission des jeux de hasard visée à l'article 9 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

Les actes de la Loterie Nationale sont réputés commerciaux.

2. Rapport de la société

En 2007, la Loterie Nationale a réalisé un chiffre d'affaires de EUR 1,17 milliards, une baisse de 2,49 % par rapport à l'année exceptionnelle 2006 qui a connu deux pointes au niveau de la vente *Euro Millions*. Comparée à 2005, la vente de 2007 a progressé de 4,16 %. Pendant la période 2006/2007 – ainsi qu'auparavant d'ailleurs – le taux de croissance annuel de 2 % prévu au contrat de gestion conclu avec l'Etat belge le 27 mars 2003 a donc été atteint.

En revanche, le bénéfice à affecter (après impôts) était en 2007 (EUR 54,55 millions) légèrement plus élevé qu'en 2006 (EURO 54,33 millions), alors que la rémunération du capital n'a pas changé (EUR 19,69 millions).

L'année dernière, la Loterie Nationale a consacré une attention très particulière :

- à une offre de jeux modernes et attrayants. Ainsi, le *Keno* a été rafraîchi, l'avenir du produit *Euro Millions* a été débattu intensément avec les partenaires internationaux et la modernisation indispensable du *Lotto* a été préparée. En outre – et ce avec succès – six nouveaux produits à gratter ont été lancés et des produits « classiques », dont le *Win for Life*, ont été renouvelés ;
- au projet « jeu responsable », visant à limiter à un minimum les effets nuisibles que le jeu pourrait causer à des personnes vulnérables. Depuis le mois d'avril 2007, le slogan « Pour que le jeu reste un plaisir, fixez vos limites » est d'ailleurs imprimé au verso des billets à gratter ;
- au facteur de production le plus important, à savoir l'homme. Sans le précieux capital humain, la Loterie Nationale ne serait pas ce qu'elle est actuellement. Pour cette raison, il a été œuvré intensément en 2007 pour moderniser la politique en matière de ressources humaines. Ces efforts seront bien entendu poursuivis dans le futur ;
- à l'informatique, en creusant les fondations d'un plan ICT pluriannuel dont l'impact se fera sentir pleinement à partir de 2009 ;

- à la préparation du projet « nouvelle certification WLA ». Obtenir un nouveau certificat WLA en 2008 est non seulement une des exigences pour poursuivre la participation à *Euro Millions*, mais sera également de nature à renforcer la confiance des joueurs et des partenaires ;
- à la relance du projet SAP en vue d'une automatisation poussée du processus d'achat et d'une plus grande transparence et fiabilité de la comptabilité analytique.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	29.810	Capital et primes d'émission	98.062
Immobilisations financières	22.346	Réserves et résultats reportés	105.774
Créances	14.179	Provisions pour risques et charges	30.414
Placements de trésorerie	369.689	Dettes	178.315
Comptes de régularisation	12.197	Comptes de régularisation	35.656
Total	448.221	Total	448.221

Palais des Beaux-Arts

1. Activité

Le Palais des Beaux-Arts, une société anonyme de droit public à finalité sociale, a pour but et poursuivra activement la réalisation, l'élaboration et la mise en œuvre, de préférence sur le site du Palais des Beaux-Arts, d'une programmation culturelle pluridisciplinaire et intégrée, qui contribue au rayonnement européen et international de la Belgique fédérale, des Communautés et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette mission comprend :

- Des productions culturelles spécifiques au Palais des Beaux-Arts, qui ne s'adressent pas exclusivement à l'une ou l'autre Communauté ;
- Des coproductions dans les domaines visés au paragraphe précédent, en collaboration avec les sociétés, organismes et institutions ayant des objets sociaux similaires ;
- La mise à disposition des salles et de l'infrastructure du bâtiment à des sociétés, organismes et institutions développant une programmation culturelle qui leur est propre.

2. Rapport de la société

L'année 2007, après la fin des travaux du grand circuit des expositions, a été celle de la consolidation du projet culturel du Palais des Beaux-Arts et d'une utilisation maximale des infrastructures disponibles.

Le nombre d'activités avec présence du public a augmenté de 21% par rapport à l'année précédente, soit un total de 5.480 activités. En comptabilisant les activités non publiques, on est passé de 7.020 en 2006 à 9.182 en 2007, soit une très nette progression.

La consolidation a pris appui sur tous les secteurs culturels et artistiques qui ont confirmé les options en les développant le plus largement possible.

Quatre axes caractérisent les activités musicales : la fidélité à la musique classique et contemporaine, la diversité des musiques y compris celles du monde et le jazz, les découvertes de jeunes talents et les créations. Plus de 250 concerts ont été mis à l'affiche de l'institution comprenant de nombreuses coproductions avec les partenaires culturels, notamment l'ONB, La Monnaie, L'Orchestre Philharmonique de Liège ou le Klara Festival.

Le cinéma a élargi son champ d'action en multipliant les activités destinées à un large public et en misant parallèlement sur l'expérimental historique. L'occupation par la Cinémathèque de Belgique d'une salle temporaire voisine pour cause de travaux de construction de nouvelles salles a permis d'amplifier la fréquentation.

La programmation des expositions s'est effectuée pendant toute l'année à raison d'une permanence de quatre à six manifestations par période, automne, été et printemps.

La plus grande diversité a prévalu : art ancien et contemporain, expositions thématiques et monographiques, interventions d'artistes, architecture...favorisant une fréquentation de publics très variés.

De plus et pour la première fois le Palais des Beaux-Arts a organisé des expositions hors les murs, à Bruxelles en l'Espace ING et participé aussi au rayonnement de la Belgique sur le plan mondial avec Magritte à Pékin ainsi que L'empire interdit, et tout autant à l'occasion de

partenariats avec l'Institut Smithsonian de Washington et au Bayerischen Staatsgemäldesammlungen de Munich.

Large confirmation également de l'ancrage de la mission européenne à travers les invitations : allemande, slovène, autrichienne, portugaise, le festival Europalia Europe et les journées de littérature européenne, mais aussi ouverture au monde par le festival Moussem (Maroc), les journées congolaises et le partenariat avec le Natural World Museum. La plupart de ces activités ont renforcé l'exploitation de la transversalité culturelle, autre voie d'un élargissement d'intérêt des publics. Toutes ces activités ont largement contribué à la stabilité du million de visiteurs.

La fin de l'année a été marquée par l'ouverture du nouveau BozarShop à front de la rue Ravenstein. Cette activité commerciale est aussi un service car elle offre l'opportunité au public de compléter sa visite par ce complément d'information et en même temps d'être sensibilisé aux autres activités du Palais des Beaux-Arts à travers les publications et les sorties musicales.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	24.663	Capital et primes d'émission	22.609
Immobilisations financières	63	Plus-values	385
Créances	6.009	Réserves et résultats reportés	(4.995) ¹
Placements de trésorerie	997	Subsides en capital	6.100
Valeurs disponibles	2.774	Provisions pour risques et charges	888
Comptes de régularisation	110	Dettes	8.131
		Comptes de régularisation	1.498
Total	34.615	Total	34.615

¹ La perte reportée n'est applicable qu'à l'année 2002, juste après la fusion, quand un business plan n'était pas encore constitué. En revanche, le Palais des Beaux-Arts n'a jamais connu une perte opérationnelle.

ArcelorMittal Rodange & Schifflange

1. Activité

Filiale à 79,0 % d'ArcelorMittal Belval et Differdange, ArcelorMittal Rodange et Schifflange est une unité intégrée, disposant d'une aciérie électrique sur le site de Schifflange et de deux laminoirs sur le site de Rodange.

La gamme des produits vendus par ArcelorMittal Rodange et Schifflange comprend des rails, profilés, profilés spéciaux, palplanches et ronds à béton auxquels viennent s'ajouter des demi-produits essentiellement destinés à la société Laminés Marchands Européens (L.M.E.), pour l'alimentation de son propre laminoir et dont ArcelorMittal Rodange et Schifflange détient une participation de 34,0 %

2. Rapport de la société

L'environnement économique

En 2007, la production mondiale d'acier brut a atteint un nouveau record dépassant celui enregistré en 2006 de 7,5 %. Cette progression est essentiellement le fait des pays asiatiques avec une progression de 11,7 % et surtout de la Chine avec 15,7 % tandis qu'un ralentissement de la progression limitée à 1,7 % s'est manifesté en Europe des 27.

Aux USA, on enregistre un recul de la production de 1,4 %.

Productions

Les productions ont évolué comme suit :

Production	2007 T	2006 T	+ / - %
Acier	922.296	856.878	+7,6 %
Laminés	660.852	664.443	-0,5 %

La production d'acier de 922.296 T en 2007 est en forte augmentation par rapport à 2006.

Faits marquants de l'exercice

Pour ArcelorMittal Rodange et Schifflange, l'année 2007 est restée très favorable malgré un environnement économique plus mitigé qu'en 2006. En effet, le résultat net avant provision est de EUR 20.646.747 correspondant à un nouveau record pour la société. Ce résultat net très favorable a été réalisé alors que le programme de renouvellement des installations s'est poursuivi générant des dépenses d'investissement pour le montant exceptionnel de EUR 37,6 millions.

Entre 1996 et 1999, ARCELOR Luxembourg avait accordé à la société des abandons conditionnels de créances avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de EUR

20.472.434. Cette clause étant avérée suite au très bon résultat, la société a constitué une provision pour risques et charges d'un même montant, ramenant ainsi le résultat net à EUR 174.313.

Perspectives 2008

En 2008, la production mondiale d'acier va encore progresser sous la pression des pays asiatiques. Dans l'Union Européenne à 27, les prévisions sont cependant dans le sens d'une légère baisse.

ArcelorMittal Rodange et Schifflange continuera ses efforts dans les domaines suivants :

- consolider les investissements réalisés en 2007
- sur le plan commercial, privilégier la marge sur les quantités
- réduire les coûts de toute nature. Il s'agit non seulement des coûts directs de production mais aussi des coûts indirects liés aux frais administratifs;
- assurer une sécurité toujours plus grande des travailleurs sur le lieu de travail et garantir le respect des normes environnementales par un souci constant de réduction des rejets de toute nature liés à la production.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	134.680	Capital et primes d'émission	87.294
Immobilisations financières	68.294	Plus-values	2.685
Créances	199.472	Réserves et résultats reportés	7.062
Placements de trésorerie	3.120	Provisions pour risques et charges	40.005
		Dettes	268.520
Total	405.566	Total	405.566

Flagey

L'année 2007 aura été une année charnière pour la SA Maison de la Radio Flagey dans la mesure où elle a été marquée par l'application des nouvelles conventions la liant à l'ASBL Flagey.

L'action du conseil d'administration s'est d'abord portée sur la mise en place des mesures découlant des nouvelles conventions :

- Réorganisation des ressources matérielles ;
- Réorganisation du personnel ;
- Précision de certains aspects des accords (partage des charges, gestion des 15 jours réservés à l'exploitation exclusive de la SA, co-exploitation de la terrasse).

D'autre part, l'activité de location immobilière des espaces de bureau a connu différents départs ou annonces de départ avec tout d'abord, fin novembre 2007, la décision de Publicis, après moult hésitations et discussions, de quitter les 4122.11 m² qu'ils occupaient. Début 2008, UFO a également laissé vacante une surface de 489,70 m².

Cette situation privait la SA de 40% des ses revenus locatifs à partir de décembre 07 et augmentait la facture des charges de l'immeuble à due concurrence ; ce qui eut un impact limité sur les comptes annuels de 2007 à un mois de vacance locative.

Malgré des conditions de marché difficiles et une localisation quelque peu encombrée par les travaux des places Ste Croix et Flagey, en six mois, l'ensemble des surfaces a trouvé amateur et il reste à ce jour, de libre, 489,70 m² pour lesquels différents candidats ont déjà remis offre.

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale d'avoir en sa session du 20.11.2007 autorisé l'apport en nature des actions de Monsieur Jan De Clerck à la société Domo Real Estate sur laquelle il exerce le plein contrôle.

Les comptes annuels de l'année 2007 font apparaître un total bilantaire d'EUR 35.029.956, un chiffre d'affaires d'EUR 1.893.724,55 et une perte d'EUR 951.256.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de la manière suivante :

- perte de l'exercice à affecter	EUR	951.256,07
- perte reportée des exercices précédents	EUR	8.304.860,40
- perte à affecter	EUR	9.256.116,47
- perte à reporter	EUR	9.256.116,47

Credibe

1. Activité

CREDIBE, une société anonyme de droit public, a pour objet principal de dispenser et de gérer le crédit hypothécaire (Art. 3 des statuts) .Suite aux diverses opérations conclues entre 2000 et 2003, Credibe a fait apport de sa branche d'activité de gestion de crédits hypothécaires à Stater Belgium sa et de son activité d'octroi de nouveaux crédits hypothécaires à une société du groupe Argenta. Ce jour CREDIBE conserve toujours certaines activités et actifs, notamment quelques participations, mais aussi un portefeuille « Débiteurs Défaillants », des contrats de mobilisation de créances hypothécaires, un patrimoine immobilier ainsi que quelques dettes à court terme et risques (contentieux et litiges divers).

2. Rapport de la société.

Courant 2007 CREDIBE a poursuivi la réalisation, aux meilleures conditions, de certains de ces actifs et réglé divers litiges en cours.

C'est dans cette optique qu'il faut replacer, notamment, la vente des immeubles commerciaux de Liège, la maison habitation d'Hoboken, la concession d'un bail emphytéotique portant sur les immeubles sis rue du Commerce à Bruxelles ainsi que la réalisation du dernier immeuble faisant partie du portefeuille « gestion patrimoniale ».

Les effectifs sont restés stables tout au long de l'année. Neuf (9) personnes (ETP) - dont 2 détachées - étaient occupées par la société, en 2007.

Le résultat courant de l'année 2007 est de EUR 2.370.001, provenant essentiellement des recettes du portefeuille « Débiteurs Défaillants », des contrats de mobilisation de créances hypothécaires, des revenus locatifs et financiers.

Une nouvelle partie des provisions constituées après la vente du portefeuille hypothécaire de 2003 a été à libérée, notamment celle relative aux contentieux exceptionnels.

Les autres provisions - couvrant essentiellement les risques inhérents aux litiges judiciaires en cours, aux honoraires relatifs à de gestion des mainlevées inhérentes, aux coûts relatifs à l'ensemble immobilier de la rue du Commerce à Bruxelles - ont été adaptées.

Cette actualisation des provisions et des garanties a généré un résultat exceptionnel de EUR 1.698.608.

Après imputation de coûts exceptionnels immobiliers s'élevant à EUR 688.170 et d'impôts de EUR 326.849, le résultat net de l'exercice 2007 s'élève à EUR 3.053.590 .

Le résultat de cet exercice comptable, ainsi qu'une partie du solde du résultat de l'exercice précédent - à hauteur de EUR 1.146.410 - est destiné à la distribution d'un dividende à l'actionnaire unique de EUR 4.200.000.

Perspectives pour 2008 et événements importants après clôture de l'exercice

CREDIBE poursuivra en 2008, avec un nombre stable de personnes occupées, une politique de gestion et de réalisation, à leurs valeurs optimales, des actifs résiduels.
Les bâtiments abritant le siège social de CREDIBE, situés à Bruxelles, rue de la Loi seront rénovés avant réaffectation à usage mixte.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	3.543	Capital et primes d'émission	816
Immobilisations financières	2.467	Plus-values	237
Créances	8.019	Réserves et résultats reportés	58.682
Placements de trésorerie	66.012	Provisions pour risques et charges	14.663
Comptes de régularisation	682	Dettes	6.325
TOTAL	80.723	TOTAL	80.723

Idoc

1. Activité

La S.A. Idoc n'a plus d'activités de production et assure les affaires courantes, en particulier le suivi de la réclamation en dommages et intérêts introduite auprès du service public fédéral Intérieur.

2. Rapport de la société

Suite à un changement de la réglementation concernant les cartes d'identité belges, Idoc a été obligé de produire jusqu' au 26 août 2006 (date finale du contrat entre l'Etat belge et Idoc concernant la production de la carte d'identité belge) sous conditions modifiées, et elle a été tenue de maintenir la pleine capacité de production jusqu'à cette date, avec pour conséquence des coûts et dommage importants.

Dans le cadre de la réclamation en dommages et intérêts, suite à la décision du conseil d'administration du 24 mars 2005 introduite auprès du service public fédéral Intérieur, la 26ieme chambre du tribunal de première instance a déclaré dans son jugement du 5 septembre 2007 l'action d'Idoc recevable mais l'a jugée non fondée.

En exécution de la convention d'actionnaires concernant les actions de la s.a. Politeia, conclue au 29 septembre 2006, Idoc a vendu le paquet d'actions B au prix convenu de EUR 500.000.

Vu qu'Idoc n'exerce plus d'activités de production, les produits d'exploitation s'élevaient à EUR 176.842 contre EUR 1.683.008 en 2005-2006. Il s'agit principalement de l'earn-out payée par Zetes Cards (l'ancienne Cards Encoding Company) à Idoc dans le cadre de la reprise au 15 février 2006 de l'activité « carte plastique » (mais donc pas l'activité « carte d'identité belge»). Les frais d'exploitation sont de EUR 487.926 contre EUR 2.051.836 pour l'exercice précédent.

Les revenus financiers s'élevaient à EUR 397.326, à savoir les dividendes de la s.a. Politeia et les produits de placements en trésorerie.

Les frais exceptionnels concernent principalement les dommages payés à Leasinvest Real Estate, suite à la dissolution à l'amiable du bail. Les produits exceptionnels se composent des plus-values réalisées sur la vente des actions de la s.a.Politeia.

Le cash flow se chiffre à EUR -189.865 (imputable à des frais exceptionnels) et le résultat de l'exercice à EUR -190.187, reporté sur le prochain exercice comptable.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 30/09/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	7	Capital et primes d'émission	2.727
Immobilisations financières	458	Plus-values	0
Créances	1.647	Réserves et résultats reportés	262
Placements de trésorerie & valeurs disponibles	1.318	Provision pour risques et charges	196
Comptes de régularisation	11	Dettes	256
Total	3.441	Total	3.441

Certi-Fed

La société a pour objet en Belgique la certification d'actions représentatives du capital de sociétés dans lesquelles la Société fédérale de Participations et d'Investissement est susceptible de prendre une participation en vue de la réalisation de son objet social.

Etant donné que le premier exercice prolongé de la société court jusqu'au 31 décembre 2008, aucun rapport de gestion n'a été rédigé fin 2007.

Etant donné que le premier exercice prolongé de la société court jusqu'au 31 décembre 2008, les comptes annuels à déposer auprès de la BNB, n'ont pas été rédigés fin 2007.

Fonds Starters

1. Activité

La société coopérative Fonds Starters, a pour objet de contribuer au financement des prêts réalisés par le Fonds de Participation en faveur de personnes physiques ou morales, y compris les demandeurs d'emploi inoccupés, désireuses de créer leur propre entreprise ou installées dans leur activité professionnelle depuis quatre ans au maximum.

2. Rapport de la société

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles de la législation comptable belge. Les comptes annuels se clôturent sur un bénéfice de EUR 2.508. Il est proposé de reporter ce résultat à l'exercice suivant. Ainsi, la perte à reporter s'élève à EUR 1.702. Compte tenu de la perte reportée, le Conseil d'administration décide, conformément à l'article 96,6° du Code des sociétés, d'établir les comptes annuels selon le principe de continuité. Il n'y a pas de risques et d'incertitudes connus rencontrés par le Fonds Starters.

Le total du bilan au 31.12.07 s'élève à EUR 65.034.465.

L'emprunt obligataire de EUR 65.000.000 émis en 2004 est géré par le Fonds de participation à l'aide de SEDNA, une application informatique spécialement développée à cet effet. Au 31.12.07, il subsiste encore 12.025 souscripteurs des 12.265 initiaux. Conformément au prospectus, le capital des personnes décédées a été reversé aux héritiers. Cette somme représente un montant total de EUR 478.500.

Conformément à l'article 7 de la convention des associés, le Fonds de participation a pour tâche de veiller à garantir l'équilibre financier de la société. Cet équilibre se traduit par le paiement d'intérêts par le Fonds de participation pour le prêt de EUR 63.000.000 du 9 juin 2004. Le taux d'intérêt de cet exercice a été fixé à 3,9767 %.

2007 enregistre un statu quo pour les charges d'exploitation et les charges financières.

Les revenus financiers s'élevaient à EUR 2.526.593 dont la majeure partie, à savoir EUR 2.505.310, a été payée par le Fonds de participation pour le prêt de EUR 63.000.000.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Frais d'établissement	239	Capital et primes d'émission	130
Immobilisations incorporelles et corporelles		Plus-values	
Immobilisations financières	63.000	Réserves et résultats reportés	- 2
Créances	1.795	Provisions pour risques et charges	
Placements de trésorerie		Dettes	64.906
Total	65.034	Total	65.034

Fonds de l'économie sociale et durable

1. Activité

La mission et les objectifs du Fonds, une société coopérative à finalité sociale, sont clairement repris, d'une part, dans les dispositions légales, et, d'autre part, dans les statuts de la société. Plus précisément, le Fonds de l'économie sociale et durable a pour objet "toute forme d'interventions au bénéfice d'activités relevant de l'économie sociale et notamment la prise de participations et/ou des prêts".

Pour réaliser cet objet, le Fonds dispose d'un montant maximal de 75 millions d'euros, obtenu par des crédits ou par l'émission d'un emprunt obligataire avec garantie de l'état et avec une durée maximale de cinq ans. Le Fonds de l'économie sociale et durable a ainsi émis un emprunt obligataire avec garantie de l'état en 2003 pour un montant de 75 millions d'euros avec échéance le 27 juin 2008.

2. Rapport de la société

Au cours de l'année 2007, le Fonds de l'économie sociale et durable s'est engagé dans 93 dossiers, ce qui représente un montant de 13,6 millions d'euros en financements acceptés.

Fin 2007, le Fonds de l'économie sociale et durable avait déjà accordé 42 millions en crédits et participations à des sociétés et organisations issues de l'économie sociale et durable. En plus des financements accordés, le Fonds s'est engagé fin 2007 pour 11,3 millions d'euros. Ces moyens ont été accordés aux partenaires financiers du Fonds de l'économie sociale et durable afin de les investir dans des crédits à des sociétés issues de l'économie sociale pour la moitié de 2008. Cela représente donc au total 53 millions d'euros en moyens attribués et réservés. Le Fonds de l'économie sociale et durable atteint donc son objectif d'investissement, à savoir investir 70% des moyens provenant de l'emprunt obligataire dans l'économie sociale et durable.

Grâce au Fonds de l'économie sociale et durable un bon nombre de nouveaux projets a été lancé qui, sans le Fonds, n'aurait jamais vu le jour. Ces projets présentaient un risque trop élevé ou n'avaient pas accès à un financement régulier. Le Fonds de l'économie sociale et durable opère en cofinancement avec les financiers solidaires que sont Hefboom, Crédal, Sowecsom, Trividend et la banque Triodos. Cette collaboration s'est montrée fructueuse. Les financiers solidaires et les fédérations d'économie sociale ont indiqué par la publication de memoranda être favorables à un refinancement en temps voulu du Fonds de l'économie sociale et durable, et au maintien de la structure fédérale du Fonds de l'économie sociale et durable. Une belle preuve que le fonds fédéral peut travailler en parfaite symbiose avec les partenaires régionaux et privés existants.

Le financement attribué depuis le lancement du fonds a servi en plus de la consolidation de 8.000 emplois, à la création de 1.500 postes supplémentaires pour des personnes défavorisées, des personnes subissant un accès difficile au marché de l'emploi. Les chiffres indiquant les remboursements des crédits du Fonds de l'économie sociale et durable indiquent que ces personnes méritent une chance. Des 300 financements accordés, le Fonds de l'économie sociale et durable, après un fonctionnement de 4 ans et demi, il n'y a eu que 3 faillites. Et ce malgré le fait qu'une partie importante des investissements consiste de capital à risque ou de crédits sans (ou très peu de) garanties.

Le compte de résultat a été clôturé avec un bénéfice de 67.585 euros. Selon le plan financier établi à la création, le Fonds de l'économie sociale et durable sclr fs aurait subi un résultat négatif au cours des premières années. Ce résultat provient en partie de la différence entre le taux du par la société sur l'emprunt obligataire de 75 millions d'euros et du taux moyen obtenu des activités de crédit et des placements de trésorerie. Le bénéfice 2007 s'explique par un résultat financier plus important que budgétisé et par un rendement plus important obtenu sur les placements du Fonds de l'économie sociale et durable.

Le Fonds de l'économie sociale et durable, pour financer son activité, a conclu un emprunt obligataire de 75 millions d'euros garantie par l'Etat. En ce moment, la loi-programme est traitée au parlement. Il y est prévu l'extinction du Fonds de l'économie sociale et durable. Etant donné qu'à cause de cette modification de la loi, la continuité des activités du Fonds de l'économie sociale et durable n'est plus garantie, une solution adaptée est attendue pour le refinancement de l'emprunt obligataire.

3. Bilan abrégé de la société

Bilan : 31/12/2007 (en EUR 1000)

Actif		Passif	
Immobilisations incorporelles et corporelles	111	Capital et primes d'émission	7.195
Immobilisations financières	26.177	Plus-values	0
Créances	117	Réserves et résultat reporté	-2.577
Placements de trésorerie et valeurs disponibles	51.501	Provisions	0
Compte de régularisation	484	Dettes	72.605
		Compte de régularisation	1.167
Total	78.390	Total	78.390

Belfin

La société a été mise en liquidation en 2001. Après la vente des avoirs restants, les activités de liquidation ont été suspendues à la suite d'une décision de la Commission européenne à propos des crédits que Belfin avait alloués à la S.A Forges de Clabecq sise à Nivelles. Après un jugement définitif rendu dans cette affaire par la Cour de justice des communautés européennes, le juge de la faillite des Forges de Clabecq a rendu, le 18 septembre 2007, un jugement donnant entièrement gain de cause à Belfin et lui concédant une créance privilégiée sur la société en faillite.

Cependant, la partie adverse a estimé devoir faire appel de cette décision.

Sonaca

Il n'y a pas eu de rapport de SONACA.